



Projet d'établissement 2017-2022

Rédaction

INTRODUCTION :	5
I- UN CONTEXTE LEGISLATIF ET PROFESSIONNEL EN FORTE EVOLUTION	7
A- Le contexte législatif national	7
Les outils de la loi de 2002 :	8
- Le contrat de séjour	8
- Le livret d'accueil.....	8
- Le règlement de fonctionnement	9
- Le projet d'établissement.....	9
- La personne qualifiée	9
- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie.....	9
- Le Conseil de la Vie Sociale.....	9
- Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA)	9
- L'équipe de suivi à la scolarisation (ESS) et le projet personnalisé de scolarisation (PPS) ...	10
B- La dynamique régionale et départementale et le contexte spécifique de l'établissement ..	12
C- Le contexte associatif.....	13
D- Quelques mots d'histoire.....	14
II- L'IME LES GLYCINES	16
A- La philosophie associative	16
1) Un accueil inconditionnel.....	16
2) Une confidentialité des informations garantie et un partage réglementé	16
3) Des accompagnements personnalisés et adaptés	17
4) De la prévention de la maltraitance à la bientraitance.....	18
5) L'éthique	20
B- Une institution apprenante	23
1) Le plan de formation	23
2) La période de professionnalisation	23
3) Le CIF	23
4) La VAE.....	23
5) Le CPF	23
6) Le DPC.....	24
7) Autres	24
8) La prévention des risques psychosociaux	24
C- Le Public accueilli	25
D- Besoins et attentes	28
1) Le développement de l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne	28
2) Le développement de la vie affective	28
3) Le développement de la vie sociale	29

4)	Le développement de compétences cognitives et professionnelles	30
III-	LES MOMENTS ESSENTIELS DU PARCOURS DE L'USAGER.....	31
A-	L'admission & l'accueil.....	31
	La place des familles.....	33
1)	L'accueil continu.....	33
B-	Un Projet Personnalisé d'Accompagnement initié par le contrat de séjour	34
C-	Les références	35
D-	Actualisation du PPA.....	36
E-	Orientations et sortie.....	36
1)	Orientations.....	36
2)	Sortie	37
IV-	L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	38
A-	Les offres de service.....	38
1)	L'accompagnement éducatif	38
2)	La formation préprofessionnelle.....	43
3)	L'Internat	47
B-	Les accompagnements transversaux	51
1)	Les accompagnements médicaux et thérapeutiques.....	51
2)	L'accompagnement pédagogique	56
3)	Le Pôle social/insertion	60
4)	Les activités de sport et loisirs	61
C-	Les fonctions supports	62
1)	L'équipe administrative	62
2)	Les services généraux.....	63
3)	L'équipe de Direction	64
4)	Le siège.....	66
D-	Les valeurs et principes d'interventions	67
V-	LES PARTENARIATS.....	70
A-	Les parents ou représentants légaux.....	70
B-	Le réseau associatif interne d'AVENIR APEI.....	71
C-	Périmètres et limites de l'IME.....	72
D-	Les ressources externes	73
1)	Médical et paramédical	73
2)	Activités physiques adaptées	73
3)	Activités culturelles, artistiques et diverses.....	74
4)	Stages et ateliers professionnels.....	74
5)	Structures d'accueil spécialisé.....	75
VI-	PERSPECTIVES D'AVENIR ET FICHES-ACTIONS	76

A- Fiches actions..... 78

Annexes

INTRODUCTION :

Le projet d'établissement de l'IME « Les Glycines » a été réalisé en référence à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et modifiant le code de l'action sociale et des familles. Il prend appui sur la recommandation de mai 2010 publiée par l'Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médico-Sociale (ANESM) portant sur la réalisation du projet d'établissement ou de service social ou médico-social.

L'article L.311-8 du CASF, prévoit en effet que : « *pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement (...). Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation* ».

Il s'agit, par ce projet, de positionner notre établissement au regard de ses missions spécifiques, qui sont d'accompagner des enfants et adolescents en situation de handicap vers leur future vie d'adulte en lien avec leurs familles et dans une perspective clairement affirmée d'inclusion et de participation sociale au mieux de leurs besoins et attentes évalués de façon pluridisciplinaire.

Ce document, à partir des missions confiées a pour objectif de définir les raisons et modalités de nos interventions en situant chaque acteur du projet dans des complémentarités cohérentes au regard des besoins repérés.

Au-delà du document écrit, le projet d'établissement a vocation à être mis en œuvre par ses acteurs. A la fois descriptif, projectif et stratégique, il a été conçu comme :

- Un outil de communication qui contribue à améliorer la connaissance de notre mission en valorisant nos particularités pour favoriser son inscription dans un réseau ; en donnant des repères aux professionnels dans l'exercice de leur activité pour conduire l'évolution des pratiques et de la structure.
- Un outil de pilotage qui s'appuie sur un management participatif en associant tous les professionnels autour d'une réflexion commune sur le sens de notre mission.
- Un projet qui prend tout son sens lorsqu'il s'agit d'évoquer les perspectives d'avenir et autres axes d'amélioration qui forment alors un dénominateur commun d'objectifs pour les professionnels sur les cinq prochaines années à venir.
Il est aussi l'occasion de rappeler les fondements de notre action. La réflexion, menée de façon pluridisciplinaire a pour ambition de promouvoir une vision globale et coordonnée afin de favoriser une prise en charge continue et personnalisée des jeunes accueillis. Elle a pour objet de fédérer toutes les parties prenantes (organisme gestionnaire, professionnels, familles, enfants et adolescents, instances de tutelle) autour d'un projet commun.
- Un instrument de projection qui, à partir de l'état des lieux, inscrit l'établissement dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité, en identifiant des axes d'amélioration. Il indique quels sont les objectifs, les évolutions à promouvoir, les étapes du chemin à parcourir.

Le texte présenté est organisé en six grandes parties et il est suivi de quelques annexes. Dans une première partie nous nous référons aux principes généraux issus de la commande publique ainsi que du Projet Associatif d'AVENIR APEI. Sa rédaction découle d'analyses documentaires, d'entretiens individuels, de réflexions menées par des groupes de travail et d'un atelier participatif centré autour du parcours de l'utilisateur à l'IME.

Le second chapitre porte sur la philosophie, les caractéristiques du public accueilli et ses besoins. Il a pu voir le jour après concertation avec le médecin psychiatre et l'équipe de direction.

La narration de l'organisation institutionnelle s'est déroulée en collaboration avec les professionnels à travers des entretiens individuels et des allers-retours sur la nature et le déroulé de leurs fonctions au sein de l'IME. Les rapports d'activité ont également été un support rédactionnel.

Un troisième chapitre précise les moments essentiels du parcours de l'utilisateur, ils ont pu être retracés après la mise en place d'un atelier ludique où étaient rappelées les 5 étapes de ce parcours. A chacune de ces étapes, les professionnels ont été invités à exprimer leur vision puis à débattre à partir de questions posées dans le but également de déceler des pistes de progression pour l'IME.

La quatrième partie est consacrée à l'organisation institutionnelle. Nous présentons l'offre de service, les accompagnements transversaux ainsi que les fonctions supports que nous définissons.

La cinquième partie identifie les partenariats constitutifs de l'ouverture de l'IME à ses environnements. Cette dernière a été construite à partir d'entretiens individuels et plus particulièrement avec l'appui de la coordinatrice chargée de l'insertion.

Enfin, la sixième et dernière partie, aborde les perspectives d'avenir et a vu sa rédaction réalisée à partir des apports de l'évaluation interne. L'ensemble des professionnels ont pris part à cette dernière qui a eu pour mission de faire un point sur le fonctionnement de l'établissement et d'identifier les axes d'amélioration.

Tout au long de sa rédaction, le texte du projet a été mis à disposition sur le logiciel commun de l'IME afin qu'il soit accessible et lisible par tous et à tout moment. Les parents et représentants légaux des jeunes accueillis ont également en temps voulu été informés des étapes de sa réécriture. A ce sujet, ils ont été conviés à émettre avis et opinions.

Enfin, tant sur la forme que sur le fond, son écriture a été guidée par le respect des recommandations de l'ANESM.

I- UN CONTEXTE LEGISLATIF ET PROFESSIONNEL EN FORTE EVOLUTION

Dans cette première partie, nous traiterons successivement quatre points. Tout d'abord, nous rappellerons le cadre législatif qui définit et organise nos actions puis nous resituerons la dynamique régionale et départementale.

Ensuite nous présenterons les grands principes du projet associatif qui vient d'être réactualisé avant de clôturer le chapitre par une courte référence à l'histoire.

A- Le contexte législatif national

Un établissement médico-social comme l'IME « Les Glycines » est d'abord référé à la loi du 2 janvier 2002 rénovant le secteur social et médico-social. Cette loi, très consensuelle, est adoptée au terme de 7 années de consultation. Elle réforme l'organisation sociale et médico-sociale, aussi bien en termes d'autorisation à temporalité définie (qui se substitue à l'agrément), de tarification que de fonctionnement. Elle réaffirme également les grands principes d'intervention du secteur, et pose en principe fondamental les droits des usagers. Elle conforte les notions de pluridisciplinarité des interventions, d'évaluation, elle rappelle les obligations de qualité et d'adaptation de l'accompagnement à la problématique globale de la personne.

A ce titre, vont être inscrits dans la loi, sept outils permettant de garantir les droits des usagers, qui devront être mis en œuvre dans l'ensemble des établissements et services sociaux et médico- sociaux :

- Le contrat de séjour
- Le livret d'accueil
- Le règlement de fonctionnement
- Le projet d'établissement
- La personne qualifiée
- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le Conseil de la Vie Sociale ou toute autre forme de participation des usagers

Le principe premier de référence aux droits des usagers implique une redéfinition essentielle du rôle et des missions des établissements et services sociaux et médico-sociaux. En effet, les ESSMS sont d'abord envisagés comme des moyens permettant aux familles et personnes en difficulté et/ou en situation de handicap de disposer des aides adaptées leur permettant de rester dans une perspective réaffirmée de participation et d'inclusion sociale. La vie au milieu et avec les autres est désormais l'objectif central des établissements et services et c'est autour de cet objectif et en prenant en compte les spécificités individuelles que devront se redéfinir et s'organiser les interventions spécialisées, pluridisciplinaires et partenariales. Tout cela en relation étroite avec les familles.

Aux côtés de la loi de 2002, il est important d'évoquer également la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi vient remplacer les commissions d'évaluation du handicap préexistantes par des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), elle va aussi revoir le système de compensation du handicap et va réaffirmer l'importance de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes handicapées dans la société, aussi bien par l'accès à l'emploi qu'à l'éducation.

La loi du 11 février 2005 vient repositionner la personne handicapée comme propriétaire et actrice de son projet.

Au niveau de l'enfance, elle vient instaurer la création de projet personnalisé de scolarisation

et des équipes de suivi de la scolarisation dans chaque département, ainsi qu'un enseignant référent par élève handicapé et des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) accompagnant certains enfants en milieu ordinaire.

En renforçant l'accueil en milieu scolaire ordinaire, en donnant les moyens à certains enfants d'être accompagnés pour un accueil dans leur établissement de référence, la loi du 11 février 2005 a ainsi eu un impact sur les institutions spécialisées accueillant des jeunes, en les recentrant sur les jeunes les plus en difficultés et ne pouvant suivre une scolarité ordinaire, même accompagnés.

La loi du 21 juillet 2009, dite loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoires), est venue impacter les structures sociales et médico-sociales, par la création des Agences Régionales de Santé en lieu et place des Directions Régionales et Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRDASS), et par une refonte du système des autorisations, et plus principalement de leur obtention. En effet, la procédure de dépôt de dossier de candidature est remplacée depuis lors par une procédure d'appel à projets, renversant l'initiative du projet (précédemment liée au porteur du projet et aux besoins qu'il avait détecté) en la liant aux enveloppes budgétaires et donc aux financeurs.

L'IME évolue donc dans un contexte très mouvant actuellement, qui fait l'objet depuis 10 ans de réformes importantes et dont la logique d'efficacité, vient de plus en plus impacter l'esprit d'innovation et d'initiative des associations, des établissements et services qui se voient placés devant de nouveaux défis combinant la performance gestionnaire et financière avec la performance qualitative du service rendu exigée par la loi et définie à partir des recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM.

Les changements institutionnels du secteur social et médico-social continuent puisqu'au 1^{er} avril 2018, l'ANESM cesse d'exister, ses missions étant désormais confiées à la Haute Autorité de Santé (HAS) qui a créé en son sein une Commission de l'évaluation sociale et médico-sociale. A partir de cette commission, de nouveaux référentiels de qualité vont être rapidement élaborés et fourniront le cadre des nouvelles modalités des évaluations interne et externe.

Une fiche-action spécifique, présentée au chapitre 6 de ce projet, définira les objectifs et moyens envisagés par notre établissement pour satisfaire aux nouvelles modalités d'évaluation et de suivi de la qualité.

Les outils de la loi de 2002 :

L'IME Les Glycines a mis en place l'ensemble des outils de la loi 2002-2 et de la loi du 11 février 2005 :

- Le contrat de séjour

Le contrat de séjour est un document administratif utilisé par le directeur et les chefs de service, qui le présentent et l'expliquent aux familles. C'est un document administratif. Les équipes font vivre l'accompagnement au travers du projet personnalisé d'accompagnement.

- Le livret d'accueil

Le livret d'accueil est un outil qui s'adresse principalement aux familles. Il nécessite une remise à jour et est complété par un petit livret à base de pictogrammes sur « mes droits et mes devoirs ».

- Le règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est donné aux parents qui le signent à l'admission. Il est expliqué à la famille et à l'enfant par les chefs de service et la directrice.

- Le projet d'établissement

Le projet d'établissement de l'IME Les Glycines est arrivé à échéance (en 2016). Le projet est décliné en fiches action dans ses annexes.

- La personne qualifiée

La personne qualifiée est une personne qui peut être sollicitée par un usager ou sa famille afin de l'aider à faire valoir ses droits en cas de conflit avec l'établissement. La loi prévoit que la liste des personnes qualifiées soit établie par le Préfet de département. Celles-ci sont plus précisément désignées par décision conjointe du Préfet, du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Président du Conseil Départemental.

A ce jour, l'établissement n'a eu aucune demande de communication de la liste des personnes qualifiées.

- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie

La charte des droits et libertés de la personne accueillie est fournie à chaque usager, en annexe du livret d'accueil ainsi que le prévoit les textes. Elle est également affichée dans l'établissement, dans un lieu de passage visible par tous.

- Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie sociale se réunit environ tous les trois mois. Le dernier renouvellement de mandat a eu lieu en 2015 mais au fil des départs et des arrivées, des parents peuvent rejoindre ce temps d'échange.

Malgré les difficultés que peuvent avoir certains jeunes à s'exprimer devant des adultes, le Conseil de la Vie Sociale est une instance pertinente de participation à la vie et au fonctionnement de l'établissement.

- Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA)

Le projet personnalisé d'accompagnement est élaboré en équipe. Le chef de service est chargé de sa mise en place et de son suivi. Le projet personnalisé d'accompagnement est rédigé dans l'idéal dans les 6 mois suivant l'arrivée du jeune. Il est mis en œuvre par les équipes, et il peut être modifié en cours d'année.

La participation du jeune et de sa famille à l'élaboration du PPA est recherchée, à l'aide d'une fiche transmise aux parents avant la synthèse, par le biais du cahier de liaison et d'un rendez-vous.

Le PPA est présenté aux parents et au jeune par le chef de service et éducateur. Le projet est signé par le représentant légal et le jeune, et est évalué tous les ans, au cours de la synthèse du projet du jeune. A ce jour, il est réfléchi à un/une coordinateur du PPA pour permettre une meilleure prise en charge et mise en place des actions entre deux synthèses.

- L'équipe de suivi à la scolarisation (ESS) et le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Chaque jeune a un enseignant référent pour sa scolarisation qui travaille en lien avec l'éducation nationale et la MDA. Pour constituer l'équipe de suivi à la scolarisation et élaborer le PPS, l'enseignant référent invite le jeune, sa famille, l'enseignant du jeune et plusieurs partenaires, si besoin, intervenant dans la prise en charge du jeune.

Ce suivi permet de fixer les moyens à disposition pour suivre sa scolarité.

Développée dans le code de l'action sociale et familiale, l'action de l'IME est aussi encadrée par l'apparition de nouvelles lois qui sont venues préciser la commande sociale. Concernant les outils mis en place par la loi de 2002, tous existent au sein de l'établissement. Néanmoins, certaines mises à jour (comme celle du livret d'accueil) doivent être effectuées. Quant aux évaluations, l'évaluation externe s'est déroulée en 2014 et l'évaluation interne en 2016.

Toujours dans une démarche de qualité, l'ANESM a publié un ensemble de Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) dont les préconisations parues à ce jour ont largement influé sur l'élaboration de ce document.

Loi du 2 Janvier 2002:

7 outils visant à développer les droits des usagers et à les mettre au cœur des préoccupations:

- . Livret d'accueil
- . Charte des droits et libertés
- . Contrat de séjour
- . Un conciliateur ou médiateur
- . Règlement de fonctionnement
- . Projet d'établissement
- . Conseil de la vie sociale

Cette loi a aussi instauré et réglementé les évaluations internes et externes des ESMS.

Loi du 11 Février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »:

- Renforce loi de 2002
- Définit officiellement la notion de handicap: «constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»
- Crée MDPH et CDAPH
- Instaure le PPS et le Projet de Vie
- Attribue aux familles de mesures de compensation
- Crée les PRIAC

L'IME Les Glycines relève de l'article L312-1 et des articles D312-11 à 40 du CASF:

- « La prise en charge tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne sociale et professionnelle »,
- L'accompagnement proposé s'effectue « dans le cadre d'un projet pédagogique, éducatif et thérapeutique individualisé »,
- Auquel la famille est associée « autant que possible dans son élaboration, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation ».

ANESM (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des ESMS):

- Créée par la loi de financement de la sécurité sociale en 2007,
- Etablit des recommandations au travers d'un Répertoire des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP).

La Loi du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST:

- Création des ARS, interlocuteurs privilégiés des ESMS
- Réorganise les compétences en matière de schémas d'organisation sociale et médico-sociale: elles sont maintenant du ressort conjoint du Préfet de Région, du directeur de l'ARS, du Président du Conseil Départemental...
- Rénove procédure d'autorisation des ESMS à travers des appels à projet

B- La dynamique régionale et départementale et le contexte spécifique de l'établissement

Le projet d'établissement des Glycines se doit d'être en adéquation avec les orientations régionales et départementales, précisées respectivement par le PRIAC Ile-de-France et le schéma médico-social des Yvelines.

PRIAC ¹ 2014-2018 :	Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale :
<p><i>Priorités établies vis-à-vis des adultes et jeunes en situation de handicap :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Offrir une prise en charge précoce de proximité en cas de suspicion de handicap ou de handicap avéré diagnostiqué ou non ;- Assurer le développement de SESSAD pour accompagner lorsque nécessaire la scolarisation (création de 268 places dont 34 réservées à l'autisme) ;- Accompagner la restructuration des établissements, notamment vers un recentrage sur les handicaps les plus lourds ;- Développer l'accueil en établissements pour les enfants et adolescents présentant les handicaps les plus lourds (renforcement de 86 places pour enfants polyhandicapés) ;- Développer l'offre à destination des adultes autistes (création de 30 places supplémentaires pour adultes par département) et la mise en application du plan national autisme ;- Assurer le développement de SAMSAH pour le maintien à domicile des adultes dont 2 SAMSAH autisme (création de 317 places dont 60 pour les autistes).	<p><i>Sur le département des Yvelines, la stratégie des services de l'Etat s'articule autour de 4 axes :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la couverture du territoire notamment en équipements dédiés aux enfants autistes et aux enfants déficients moteurs ;- Développer les prises en charges spécifiques :<ul style="list-style-type: none">. favoriser l'accompagnement professionnel des jeunes sortants d'ULIS école² ou d'ULIS collège³. optimiser la scolarisation des enfants handicapés. mettre en place des dispositifs intermédiaires entre le secteur enfant et le secteur adulte afin de favoriser un passage progressif. développer l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants autistes- Améliorer la qualité de l'offre à travers la modernisation des établissements et le développement de l'adaptation des structures pour l'accompagnement des enfants présentant des handicaps graves- Renforcer les partenariats c'est-à-dire la collaboration avec l'éducation nationale et les professionnels du secteur sanitaire

Si le schéma départemental est arrêté par le Conseil Départemental, le PRIAC est élaboré quant à lui par l'ARS⁴ d'Ile de France. En effet, c'est elle qui met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

¹ Programme interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. Ce programme, composant du plus vaste Projet Régional de Santé, détermine les priorités de financement des créations, extensions ou transformations d'établissements ou de services au niveau régional.

² Les Unité Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en écoles ont pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires ou exceptionnellement maternelles, des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

³ Les ULIS collège permettent l'accueil dans un collège, un lycée général et technologique ou professionnel, d'un petit groupe d'élèves présentant le même type de handicap.

⁴ Agence Régionale de la Santé.

Elle est l'autorité de tutelle de l'IME. Entre ce dernier et l'ARS, il existe un CPOM⁵ qui s'apparente à un outil de dialogue de gestion entre l'agence et l'établissement. Y sont inscrits la mise en œuvre de la démarche qualité et d'une politique de GPEC, le développement des partenariats, le souci d'adaptation de l'établissement aux besoins des usagers, l'effort d'une bonne gestion comptable et financière ou encore le maintien d'un taux d'occupation autour des 90%...

Le CPOM constitue ainsi une référence pour le pilotage interne de l'établissement qui contractualise avec les financeurs des budgets prévisionnels à cinq ans. La signature du prochain CPOM entre l'ARS et Avenir APEI aura lieu en 2018.

C- Le contexte associatif

Depuis 2005 l'IME des Glycines est géré par l'association Avenir APEI dont le siège se trouve à Carrières sur Seine (78420). 22 établissements et services font partie d'AVENIR APEI, soit environ 500 professionnels et pas loin de 1000 places d'accueil agréées.

AVENIR APEI est une association non confessionnelle et apolitique, à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Rattachée à UNAPEI⁶, URAPEI, et l'ADAPEI⁷ des Yvelines, elle assure une mission d'utilité publique et d'intérêt général. Elle est le résultat de fusions/absorptions de plusieurs associations des Yvelines qui comme beaucoup, avaient vu le jour dans les années 60, sous l'impulsion de parents et d'amis de personnes handicapées mentales.

Aujourd'hui, Avenir APEI se charge « d'accueillir et d'accompagner les personnes handicapées mentales d'étiologies diverses, prioritairement de son secteur géographique, pour permettre leur épanouissement et leur intégration sociale tout au long de leur vie, et d'apporter à leurs familles des solutions de proximité permettant de ne pas rompre les liens familiaux »⁸.

En rappel du Projet Associatif 2017-2022⁹, cette ambition se décline autour de trois missions – **Accompagner, Représenter, Gérer et Construire** – qui elles-mêmes s'expriment en plusieurs axes stratégiques dont voici un panel :

- apporter aux personnes handicapées mentales de tout âge et à leurs familles l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité.
- favoriser leur participation à la vie associative et à la vie de la cité à travers l'exercice de la citoyenneté et la promotion à l'accessibilité.
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique et intellectuel des personnes handicapées mentales et de favoriser leur insertion en milieu ordinaire ou protégé dans une perspective d'épanouissement global et d'autonomie de vie.

⁵ Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. D'abord prévu par la loi du 2 Janvier 2002, son contenu a ensuite évolué et a été redéfini dans la loi HPST. Les CPOM et leurs délimitations figurent aussi à l'article L313-11 du CASF.

⁶UNAPEI assure une mission de coordination et de représentation nationale. Elle est particulièrement impliquée dans la réflexion législative pour faire connaître au législateur les attentes et les besoins des personnes handicapées et pour défendre leurs droits.

⁷ URAPEI coordonne les besoins et assure le dialogue au niveau de la région ; l'ADAPEI le fait au niveau du département en participant notamment à l'élaboration du schéma départemental.

⁸ Source site internet Avenir Apei.

⁹Nouvellement validé. Juin 2017

- promouvoir et gérer tous établissements et services indispensables pour favoriser leur plein épanouissement par l'éducation, la formation, l'exercice d'une activité professionnelle pouvant générer une activité commerciale, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, l'organisation de leurs loisirs.
- développer la qualité tant dans l'action associative que dans la gestion des établissements et services.
- défendre l'accès aux droits ainsi que les intérêts moraux et matériels de ces personnes auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions spécialisées, des autorités de tutelle, etc.
- faire valoir leurs compétences et aptitudes.
- établir, plus particulièrement sur un plan local, des liaisons avec les autres organismes, associations, établissements d'enseignement et services, œuvrant notamment en faveur des personnes handicapées.
- organiser toute manifestation tendant à assurer le rayonnement de l'Association et de mettre en œuvre tout moyen de communication interne et externe.

L'IME des Glycines s'inscrit dans ce projet associatif et se situe dans ces perspectives en tentant d'apporter des réponses individualisées et singulières aux besoins des enfants et adolescents qu'il accueille sur notification de la CDAPH¹⁰.

Un C.P.O.M. (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens - 01/01/2018 au 31/12/2022) a été signé avec l'A.R.S. (Agence Régional de Santé). Il permet des transferts financiers pour une même structure (Assurance Maladie). La durée est de 5 ans. Il autorise une plus grande autonomie de gestion (libre affectation des moyens) et une plus grande responsabilisation (gestion des déficits come des excédents).

D- Quelques mots d'histoire...

L'Institut Médico-Pédagogique et Professionnel « Les Glycines » a été créé en 1966 par une association de parents : ESSOR (Association d'amis et de parents d'enfants handicapés).

En Septembre 1984 l'association achète au COSOR (Comité des Œuvres Sociales des Orphelins de la Résistance) des locaux sis rue Molière, rue de Tourville et rue d'Ayen à Saint Germain en Laye, locaux jusqu'alors occupés par un Centre de Rééducation Psycho Pédagogique (CRPP)¹¹ recevant « des garçons caractériels d'intelligence normale ». En Juin 1985 l'IMP/IMPro « Les Glycines » ouvre 60 places en externat tout en continuant à assurer une partie de la gestion du CRPP (35 places).

Progressivement, le but de l'association n'étant pas la prise en charge d'enfants d'intelligence normale mais d'enfants déficients intellectuels, le nombre de jeunes du CRPP a diminué au profit de jeunes handicapés mentaux. L'internat de semaine des Glycines a été ouvert en Novembre 1987 pour 10 jeunes de 16 à 20 ans (rue de Tourville), puis pour 13 en Janvier 1990, enfin pour 18 jeunes de 14 à 20 ans en 1992. Le 20 Juin 2007 quatre places d'accueil temporaire sont venues compléter le dispositif d'accueil et portent la capacité de

¹⁰Les CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) prennent les décisions concernant les aides et les prestations au regard de l'évaluation menée par l'équipe pluridisciplinaire mis en place au sein des MPH (besoins de compensation et élaboration du plan personnalisé de compensation du handicap).

¹¹Les CRPP correspondent aujourd'hui aux Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP). « Ils accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages » Article D312-59-1 du CASF créé par le Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005.

l'IME des Glycines de 90 à 94 places. Actuellement, un nouveau projet d'extension et de construction de l'internat est à l'ordre du jour¹².

L'association gestionnaire de l'IME, devenue ACSOR en 1998 est absorbée en janvier 2005 par l'association AVENIR APEI. L'IME des Glycines s'inscrit désormais dans une nouvelle entité plus vaste et plus diversifiée.

¹² Voir fiche action n°3 dans la partie VI- Perspectives d'avenir.

II- L'IME LES GLYCINES

L'IME des Glycines a pour vocation d'accueillir des enfants et adolescents porteurs de handicaps mentaux, âgés de 5 à 20 ans, quel que soit l'étiologie de leur déficience intellectuelle légère ou moyenne.

Cependant, il est à noter que depuis plusieurs années nous avons vu un décalage de plus en plus important se créer entre ce que définissait l'agrément initial (déficiences mentales) et la réalité des problématiques existantes et devant être traitées. Nous reviendrons plus loin sur cette question mais il nous semble essentiel d'ores et déjà d'identifier ce décalage à partir des complexités accrues des situations qui se caractérisent de plus en plus par leur multifactorialité et par l'hétérogénéité de leurs composantes.

A- La philosophie associative

1) Un accueil inconditionnel

Accepter la différence, respecter l'usager dans sa singularité affective, physique, intellectuelle, morale ou encore spirituelle, l'accompagner dans les apprentissages cognitifs mais aussi relationnels et sociaux, favoriser son autonomie maximale dans les gestes de la vie quotidienne en vue d'une insertion socioprofessionnelle la plus réussie possible... sont autant de valeurs qui guident notre action quotidienne. Elles se recoupent également avec celles portées à l'échelle associative : « *le respect des droits et des libertés de la personne implique qu'elle soit reconnue dans la diversité de ses différences, son unicité et sa singularité* »¹³.

En effet, dans ces lieux, nous accueillons les jeunes sans discrimination, quelles que soient leurs convictions, croyances, coutumes ou orientations en vertu donc d'une part du **projet associatif** mais aussi du **principe constitutionnel républicain** de laïcité.

Ce principe de l'accueil inconditionnel a été renforcé en 2011 par **la Charte Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (dite VARS)**, rédigée à l'échelle associative. Elle est issue d'une réflexion inter-établissements débutée en 2009. Il y est stipulé que « *l'association s'engage à reconnaître et à respecter sans distinction les orientations, les pratiques et les choix des personnes accueillies en matière de vie affective et sexuelle, dans le respect de la liberté et la dignité des autres* ».

2) Une confidentialité des informations garantie et un partage réglementé

Au-delà de l'universalité de son accueil, l'IME Les Glycines assure un encadrement éducatif, pédagogique, préprofessionnel et des soins médicaux adaptés, dans le respect déontologique du secret professionnel et de la confidentialité. A cet égard, la nouvelle loi santé du 26 Janvier 2016 portant sur le secret partagé autorise l'échange d'informations à des professionnels ne faisant pas partie de l'équipe de soins à condition qu'ils participent à la prise en charge de la personne concernée. Une condition supplémentaire précise que les informations échangées doivent être nécessaires à la coordination ou à la continuité des

¹³ Extrait des *Valeurs* du Projet Associatif.

soins du patient, à la prévention ou à son suivi médico-social et social. Enfin, le consentement préalable de ce dernier doit avoir été recueilli¹⁴.

3) Des accompagnements personnalisés et adaptés

En collaboration avec les familles, notre intention est donc de proposer des réponses extrêmement individualisées en mobilisant un plateau technique diversifié tout en s'ouvrant à des partenariats divers.

Ainsi, nous attelons nous à développer toutes les potentialités des enfants ou adolescents accueillis. Cela nécessite d'évaluer finement les capacités, aptitudes et besoins afin de déterminer autant que possible, avec eux et leurs familles, la nature et le degré de l'aide personnalisée qu'il est nécessaire de leur apporter. Pour rappel, « *la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quelle que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie* » selon l'article L.114.1-1 du CASF.

Cependant l'enfant ou l'adolescent accueilli aux Glycines n'est pas seulement un objet de soins, d'éducation et de formation ; il est avant tout un enfant. Dès lors, ses capacités sont reconnues en tant que telles et constituent le ferment du projet individualisé qui lui sera proposé et qui devra lui permettre, à l'issue de son parcours dans l'institution, qu'il soit long ou plus bref, d'avoir acquis le maximum de compétences favorisant son intégration.

A cet égard, fortifiée par le professionnalisme des équipes et leur sens des responsabilités, notre organisation a le souci de promouvoir l'innovation dans les différentes prestations offertes aux jeunes et à leurs familles.

Nos prestations et actions s'exercent de nouveau en référence au cadre fixé par la **Charte VARS et à son livret ressources à destination du professionnel** (paru quant à lui en 2014). Cet outil d'accompagnement devenu essentiel se veut être un guide pour les professionnels dans leur réflexion quotidienne et leurs interventions auprès des personnes accueillies. Les valeurs énoncées par la charte épaulent le professionnel pour trouver un positionnement éthique qui guidera l'action. Pour aller plus loin, l'Association a prolongé le groupe de travail VARS en un groupe-ressources qui se veut être un espace de soutien et qui remplit entre autres, une mission consultative en cas d'empêchement d'une situation dans un établissement. 2017 a vu l'émergence de formation à destination de l'ensemble des professionnels des établissements pour permettre de partager des valeurs communes sur cette thématique.

En corrélation à l'obligation de moyens à laquelle l'IME est soumise, la charte VARS¹⁵ et la mise en œuvre de son accompagnement concourent donc à s'ajuster aux **recommandations de l'ANESM** liées au respect de la vie privée et de l'intimité des jeunes¹⁶

¹⁴ Plus d'informations sur la gestion du dossier de l'utilisateur en Annexe P : *la gestion du dossier du jeune*.

¹⁵ Annexe B : *Charte VARS*.

¹⁶ ANESM- « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement », Novembre 2009

ainsi qu'au questionnement éthique¹⁷ dans la prise en charge du public accueilli. Tout autant que la mise en place de **séances d'analyse des pratiques** une fois par mois : elles contribuent à cette atmosphère de bienveillance pour parvenir donc à la bientraitance.

4) De la prévention de la maltraitance à la bientraitance

La prévention des maltraitements est une préoccupation constante de l'IME. La maltraitance s'entend comme une situation de violence, de privation ou de négligence survenant dans une configuration de dépendance d'une personne vulnérable à l'égard d'une personne en situation de pouvoir, d'autorité ou d'autonomie plus grande.

a) *La prévention de la maltraitance*

Le terme de « maltraitance » recouvre l'ensemble des violences, abus ou négligences commis par les professionnels ou les proches envers les usagers, mais non par les usagers (ou leurs proches) envers les professionnels, qui seront eux qualifiés de « violences ».

❖ Les différentes catégories de maltraitance

Selon le Conseil de l'Europe, il y a 6 catégories de maltraitance :

- la violence physique, qui comprend les châtements corporels, l'incarcération, y compris l'enfermement chez soi sans possibilité de sortir, la surmédication ou l'usage de médicaments à mauvais escient et l'expérimentation médicale sans consentement ;
- les abus et l'exploitation sexuels, y compris le viol, les agressions sexuelles, les outrages aux mœurs, les attentats à la pudeur, l'embrigadement dans la pornographie et la prostitution ;
- les menaces et les préjudices psychologiques, généralement les insultes, l'intimidation, le harcèlement, les humiliations, les menaces de sanctions ou d'abandon, le chantage affectif ou le recours à l'arbitraire, le déni du statut d'adulte et l'infantilisation des personnes handicapées ;
- les interventions portant atteinte à l'intégrité de la personne, y compris certains programmes à caractère éducatif, thérapeutique ou comportemental ;
- les abus financiers, les fraudes et les vols d'effets personnels, d'argent ou de biens divers ;
- les négligences, les abandons et les privations, d'ordre matériel ou affectif, et notamment le manque répété de soins de santé, les prises de risques inconsidérées, la privation de nourriture, de boissons ou d'autres produits d'usage journalier, y compris dans le cadre de certains programmes éducatifs ou de thérapie comportementale.

❖ Les textes de loi relatifs à la prévention de la maltraitance :

Le code pénal fait obligation, à « quiconque » c'est à dire à toute personne, ayant connaissance d'un crime dont il est « encore possible de prévenir ou de limiter les effets » ou dont les auteurs sont susceptibles d'en commettre de nouveaux qui pourraient être

¹⁷ ANESM- « Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux », Novembre 2010

empêchés, d'en informer les autorités judiciaires. Le non-respect de cette obligation légale fait encourir une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 734,70 € d'amende (article 434-1 du code pénal).

Il appartient également à toute personne ayant eu connaissance de mauvais traitements ou de privations infligés à un mineur de 15 ans ou à une personne particulièrement vulnérable en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, d'en informer les autorités judiciaires ou administratives, sous peine d'encourir une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 734,70 € d'amende (article 434-3 du code pénal).

La loi pénale sanctionne « quiconque » pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime (par exemple, un viol), soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne, s'est abstenu volontairement de le faire. La peine encourue est alors de cinq ans d'emprisonnement et de 76 224,50 € d'amende (article 223-6 du code pénal).

b) L'obligation de signalement

Reprenant les articles du Code Pénal ou encore la circulaire du 30 avril 2002, le décret du 21 Décembre 2016 précise l'obligation stricte de signalement et ses modalités. Désormais, doit être déclaré « *tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou organisation susceptible d'affecter la prise en charge des usagers et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes prises en charge.* »

Dans le cadre de l'IME, obligation est faite de saisir la direction qui prendra immédiatement des mesures pour protéger la personne maltraitée :

- >signalement au procureur de la République et à l'ARS,
- >information à la Direction Générale et au responsable légal de la victime,
- >mise en place d'un accompagnement pour la victime.

Enfin, afin d'éviter que la connaissance d'une situation de maltraitance ne donne pas lieu à signalement, la circulaire du 30 Avril 2002 organise la protection juridique des personnes qui procèdent à des signalements. Mais elle protège aussi celles qui sont accusées sans fondement, en donnant lieu à des poursuites en justice à l'encontre des auteurs de diffamation.

c) L'avènement de la bientraitance

L'IME inscrit pleinement son action dans une démarche de bientraitance telle que définie par l'ANESM¹⁸: "La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste possible à ses besoins. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance."

Les fondamentaux décrits dans la recommandation de bonnes pratiques professionnelles "La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre" de juin 2008 inspirent le cadre d'action de l'IME :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa

¹⁸ ANESM- « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre », Juillet 2008

singularité.

- Une valorisation de l'expression des usagers : Pour les professionnels, il s'agit d'une manière d'être, d'agir, de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus.
- Un aller-retour permanent entre réflexion et action. Echanger entre professionnels permet de se remettre en question, de s'interroger sur son attitude avec les enfants. Ces échanges permettent également l'émergence de nouvelles organisations (organisation du temps de repas, organisation du temps de sieste qui se déroule sur l'internat pour certains enfants internes...).
- Une démarche continue d'adaptation à chaque situation. Elle implique une réflexion et une collaboration incessantes entre tous les acteurs (équipes, parents) à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié à un moment donné.

La bientraitance intègre le souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous et d'un refus sans concession de toute forme de violence.

De même, la confidentialité est inscrite dans la loi (article 7 L311-3 alinéa 4 et 5 du Code de l'action sociale et des familles) afin de protéger au maximum la vie privée de la personne.

La confidentialité des informations recueillies sur l'utilisateur, sa vie privée et sa famille est une obligation fondamentale. Elle est due à toute personne dans toutes situations et en toutes circonstances. Le professionnel doit s'assurer de la confidentialité des informations concernant l'utilisateur dans toutes les transmissions quels qu'en soient les supports (courriers, fax, téléphone...). Comme précisé dans le règlement de fonctionnement, toutes formes de recours à la violence physique ou à la maltraitance peuvent justifier la levée du secret professionnel (code pénal art. 226-14).

La discrétion professionnelle est un devoir moral pour tout travailleur social et médico-social qui consiste en l'obligation de retenue dans la parole. On peut échanger autour d'une situation, d'un enfant en respectant l'anonymat de la personne concernée, mais il est préférable de limiter ces échanges en visant le but que ceux-ci doivent amener un réel bénéfice pour le bien de l'utilisateur.

Néanmoins, dans un désir de renouer avec les origines et valeurs d'antan de l'association, il importerait de mener un plus grand travail de coopération avec les familles. Impliquer davantage les parents et solliciter leurs compétences dans le fonctionnement de l'établissement s'inscriraient de nouveau dans les fondements chers à l'association : la solidarité, le partage et l'ouverture.

5) L'éthique

Le déploiement d'une démarche de questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux revêt un enjeu important au regard des situations d'interventions professionnelles et de la vulnérabilité des personnes bénéficiant des prestations.

Aussi le professionnel faisant face à une situation singulière dans laquelle entrent des conflits de valeurs doit-il pouvoir s'appuyer sur une réflexion collective mise en place par la structure pour étayer son positionnement.

Les équipes disposaient déjà de la recommandation élaborée par l'ANESM sur la bientraitance. Dans le prolongement de cette démarche, l'Agence et les professionnels qui y sont associés, ont considéré qu'il était important que les établissements et services s'assurent de la disponibilité d'un espace permettant d'intégrer la réflexion éthique dans la pratique, au bénéfice de la personne accompagnée.

Trois éléments caractérisent le travail social et médico-social et rendent compte de l'exigence d'une réflexion éthique qui fonde l'action des professionnels au quotidien :

- la vulnérabilité des populations accueillies ou accompagnées donne à chaque décision un poids et une portée particulière et appelle en conséquence une responsabilité professionnelle individuelle et collective ;
- la mission des professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) est l'une des composantes de celle, plus vaste, confiée par la collectivité à une institution. L'articulation entre les dimensions individuelle et collective du travail d'accompagnement, est porteuse de tensions entre impératifs contradictoires et exige, de ce fait, une attention particulière ;
- les transformations de la société, accélérées par les évolutions technologiques, influent sur la façon dont la réflexion politique appréhende les problèmes de ces populations fragiles et vulnérables et les modes d'intervention qui en découlent. Les professionnels sont amenés à prendre en compte le caractère évolutif du travail social et médico-social dans l'accompagnement au quotidien.

Avant d'être bénéficiaire d'une action d'aide et d'accompagnement, chaque personne est un sujet doté de capacités et d'une autonomie propres et porteur d'un projet de vie et d'attentes spécifiques.

« Ces attentes correspondent aux souhaits, désirs, envies, éléments de projets que les personnes forment elles-mêmes et proposent aux professionnels. Elles peuvent être latentes, simplement ressenties, explicites ou implicites, mais elles existent toujours¹⁹ ».

Les personnes accompagnées sont susceptibles d'avoir des difficultés pour s'exprimer et faire valoir leurs attentes ou leurs droits, logiques professionnelles et contraintes institutionnelles peuvent prendre le pas sur la prise en compte prioritaire de ces personnes en tant que sujets et citoyens.

La vigilance s'impose donc afin de contrebalancer ces logiques et de permettre aux intéressés d'occuper toute la place qui leur revient en évitant deux écueils :

- une attitude démagogique qui ne tient pas compte des difficultés éventuelles de conceptualisation et de communication et entraîne la prise en otage de la personne ;
- une attitude disqualifiante qui peut amener les professionnels à se substituer à cette dernière puisqu'« ils la connaissent bien... ».

Par leur sollicitude, les professionnels mettent en œuvre une dynamique de soutien des personnes pour que celles-ci puissent exprimer leurs besoins. Cela implique que soient mises en place les conditions qui leur permettent d'être réellement en position d'acteurs et d'exercer une vigilance accrue auprès des personnes mineures ou sous protection juridique.

Dans tous les secteurs de l'accompagnement, la prise en compte de la dépendance est subordonnée à l'objectif du maintien ou du développement de l'autonomie, au sens de la capacité à décider ou à participer à la décision.

Au niveau institutionnel, la réflexion éthique permet de reconnaître, de confronter et d'articuler les différents niveaux de questionnement de chaque acteur dans des situations concrètes singulières.

En effet, tous les acteurs impliqués dans la relation d'accompagnement ont une éthique personnelle, que ce soient les personnes, leurs proches ou les professionnels. L'éthique personnelle du professionnel est l'une des dimensions structurant son action au sein des

¹⁹ Cf. « Les attentes de la personne et le projet personnalisé », Anesm, décembre 2008, p. 14.

établissements et services sociaux et médico- sociaux. Elle est une disposition personnelle et implicite qui questionne la finalité de son action pour et avec autrui.

Le thème de « *l'éthique dans les établissements et services sociaux et médico- sociaux* » s'inscrit dans le programme de travail de l'ANESM au titre des fondamentaux.

La promotion du questionnement éthique est d'ailleurs l'une des préconisations de la recommandation-cadre de l'ANESM : « *La bientraitance, définition et repères pour la mise en œuvre* ».

l'éthique pour se ressourcer

« Par leur complexité, leur durée, la dureté des expériences humaines auxquelles elles renvoient, les situations dans lesquelles se trouvent les usagers mettent parfois les professionnels devant des questions sans réponse immédiate, auxquelles aucune posture fixée à l'avance ni aucun fonctionnement préétabli ne peuvent répondre.

Pour que cette expérience de l'impasse de l'action, de l'incertitude ou de la souffrance, ne conduise pas les professionnels à se décourager ou à perdre leur créativité, il est recommandé que les équipes aient la possibilité d'avoir ensemble un questionnement éthique susceptible, faute de pouvoir résoudre toutes les difficultés qui se présentent, d'amener au moins une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre. »

(Source: « *La bientraitance, définition et repères pour sa mise en œuvre* »,
Anesm, juillet 2008, p. 35)

Afin de préciser le champ de l'éthique dans le cadre de cette recommandation, il est proposé la définition suivante : l'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées²⁰.

Le champ de l'éthique

« *Loin de représenter un nouveau domaine d'expertise généralisable, l'éthique s'affirme dans l'acte ; elle est un positionnement critique sur les normes de conduite de différentes natures, un questionnement permanent des orientations générales par l'acte singulier* ».

Voisine de la morale mais aussi de la déontologie, nous dirons que l'éthique, contrairement à celles-ci, ne donne pas de réponse visant à l'universalité, qu'elle ne forme pas des principes mais plutôt met en question la façon dont ces derniers sont actualisés ou réactualisés dans les situations rencontrées ...

« *L'éthique est donc de l'ordre de la recherche individuelle et collective : elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs et cherche à dépasser une logique d'action purement technique*²¹ ».

La notion d'éthique ne peut être définie sans faire référence aux concepts de morale, droit, déontologie ainsi qu'aux notions de bonnes pratiques et de responsabilité.

La réflexion éthique émerge d'un questionnement pouvant venir des professionnels, des personnes accompagnées ou de leur entourage.

Au plan institutionnel, il s'agit d'une réflexion collective associant une pluralité de points de

²⁰ Définition de J.-J. NILLÈS, prenant en compte des travaux de A. BADIOU et de P. RICŒUR, cabinet Socrates, Anesm, « *Analyse documentaire relative au développement d'une démarche éthique dans les ESSMS* » www.anesm.sante.gouv.fr.

²¹ B. BOUQUET. Valeur = principe de jugement qui exprime « ce qui importe ». Les valeurs du travail social se partagent entre les valeurs humanistes, les valeurs fondées sur le droit et les valeurs démocratiques. Elles s'étayent les unes aux autres et forment système.

vue (usagers, proches, représentants d'usagers, professionnels, personnes ressources...) déclenchée par des situations concrètes singulières où entrent en contradiction des valeurs ou des principes d'intervention.

B- Une institution apprenante

En référence avec le concept de l'organisation apprenante, l'IME Les Glycines souhaite être un lieu d'élaborations régulières et de réflexion sur les pratiques professionnelles.

La formation des professionnels est un axe majeur du développement de la qualité ; ainsi, les demandes de formation des professionnels sont analysées chaque année et la direction établit une planification des formations au regard des besoins recensés dans l'établissement. L'optimisation des ressources est recherchée parmi des sources de financement variées.

1) Le plan de formation

Le plan de formation regroupe les actions de formation retenues par l'employeur à destination des salariés, afin d'adapter au mieux les emplois et les compétences. Les réponses apportées aux demandes de formation des salariés sont faites en fonction du budget disponible et de leur adéquation aux orientations stratégiques et techniques de l'établissement et de l'association.

Les formulaires de demandes de formations et tous les catalogues des organismes de formation sont en permanence à disposition au secrétariat de l'assistante de direction.

2) La période de professionnalisation

La période de professionnalisation est un dispositif conçu pour maintenir, consolider ou développer les compétences d'un salarié, via un parcours de formation personnalisé et en alternance. Ce dispositif peut être mobilisé par l'employeur ou le salarié.

3) Le CIF

Le Congé Individuel de Formation (CIF) est mobilisable à l'initiative du salarié pour suivre une formation de son choix. Le CIF permet d'accéder à des formations longues. C'est un dispositif qui facilitera la reconversion professionnelle ou permettra une évolution professionnelle.

4) La VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) rend possible l'obtention totale ou partielle d'un titre ou diplôme par la validation d'une expérience d'au moins 3 années.

5) Le CPF

Ce dispositif est attaché à la personne et non plus au contrat de travail, et la suit tout au long de sa vie professionnelle. Le Compte Personnel de Formation (CPF) est alimenté à raison de 24 heures par année de travail à temps complet pendant 5 ans (soit 120 heures)

puis à raison de 12 heures par an pendant 2,5 ans (soit 30 heures) dans la limite d'un plafond de 150 heures.

6) Le DPC

Tous les professionnels de santé médicaux et paramédicaux doivent satisfaire tous les ans à l'obligation de Développement Professionnel Continu (DPC). A ce titre, ils peuvent participer à une action de formation proposée par un organisme enregistré par une commission scientifique indépendante.

7) Autres

Les actions de développement personnel, la prévention et la gestion des risques, les colloques, congrès et conférences relèvent de financements spécifiques. Ces actions sont vivement encouragées par l'établissement qui sollicite régulièrement des crédits non pérennes auprès de l'ARS.

L'établissement souscrit chaque année des abonnements de sorte que des revues spécifiques à nos métiers sont à disposition à la bibliothèque du personnel pour permettre de suivre l'actualité. Au fur et à mesure, l'établissement acquiert un certain nombre d'ouvrages et propose au personnel de les consulter.

8) La prévention des risques psychosociaux

L'observation montre que la nature même du travail éducatif et soignant est génératrice de stress et d'usure professionnelle. Il se manifeste généralement par un sentiment de découragement, une attitude de retrait et par le développement d'une vision négative vis-à-vis du travail.

Le caractère répétitif des gestes du quotidien et la difficulté d'obtenir des résultats spectaculaires sont les principaux facteurs professionnels dans le secteur du polyhandicap. Ce risque est majoré dans nos institutions par un rythme ralenti ou la moindre activité, aussi sommaire soit-elle, est souvent une véritable entreprise, où les progressions sont laborieuses et parfois aléatoires. Dans ce contexte, une lutte efficace contre le « burn-out » commence par un repérage des risques psychosociaux et des indicateurs d'usures (fatigue, irritabilité, retards fréquents, absentéisme, conflits, etc...) La lutte contre l'usure professionnelle est fondamentale car une équipe qui s'y confronte n'est pas seulement incapable de fonctionner mais elle détruit l'identité professionnelle de ses membres.

Cette lutte passe par des mécanismes de régulation (réunion, analyse de l'action, circulation de l'information, liberté d'expression), un développement des activités d'élaboration théorique (production collective et partagée d'un savoir, projet institutionnel) et une valorisation des compétences techniques (formation). Il importe d'avoir en permanence le souci d'une prévention, car les risques de dysfonctionnement et de violence institutionnelle sont toujours possibles.

Améliorer la communication, introduire des temps de rupture dans l'activité professionnelle afin d'éviter la chronicité, initier la mobilité dans et hors de l'institution et donner du sens à l'action par le biais de la formation continue sont les principaux axes à développer pour lutter efficacement contre l'usure professionnelle.

Cet ensemble de dispositions doit nous aider à rester en phase avec les besoins et attentes du public accueilli.

C- Le Public accueilli

Les besoins des usagers, définition des notions utilisées

Le terme « usager » est à entendre dans son acception la plus large, désignant à la fois l'utilisateur direct du service, mais aussi les utilisateurs indirects très concernés par le même service, c'est-à-dire la famille. Les besoins s'évaluent en termes quantitatif et qualitatif. Ils font l'objet d'un travail constant d'évaluation et d'adaptation. Les besoins s'apprécient aussi en fonction des connaissances relatives au public accueilli. Ces connaissances doivent intégrer les apports de la recherche et des analyses des pratiques.

Le besoin : c'est ce qui est absolument nécessaire à la personne humaine pour se maintenir tant physiologiquement que psychologiquement, cela nécessite donc de prendre en compte :

- d'une part, les besoins fondamentaux et vitaux, indispensables au maintien de la vie.
- d'autre part, le besoin d'appartenance à un groupe social qui se décline progressivement à partir des besoins de sécurité, de confiance et d'affection.
- enfin, le besoin de valorisation personnelle qui conduit au bien-être et à l'épanouissement de la personne.

Le respect et la satisfaction de ces besoins visent à maintenir l'équilibre de la personne. Cet équilibre présente différentes composantes :

- La santé et l'hygiène,
- Les soins somatiques et la prévention de la douleur,
- Le développement cognitif,
- La communication,
- La socialisation et l'apprentissage de la relation,
- L'autonomie,
- L'individuation, l'affirmation de soi et la confiance en soi.

Au vu de son autorisation, l'IME Les Glycines accueille conventionnellement un public relativement ciblé de mineurs déficients légers et moyens, avec ou sans troubles associés. La personne en situation de handicap mental va alors « éprouver des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision »²².

L'ensemble des troubles rend difficile pour ces enfants les apprentissages scolaires ou cognitifs et donc une intégration optimale au milieu scolaire ordinaire. L'orientation vers un IME leur permet de bénéficier d'une écoute et d'une attention plus soutenues.

²² Site UNAPEI.

Plusieurs causes peuvent venir expliquer l'origine des troubles selon les enfants accueillis. Quatre peuvent être retenues comme majoritaires :

- existence d'une pathologie génétique
- existence d'atteintes neurologiques
- existence de troubles psychopathologiques
- existence passée de carences éducatives et affectives précoces ayant entraîné retard scolaire et des troubles du développement de la personnalité.

Au-delà de la multiplicité des causes énoncées se rajoutent une diversité croissante des pathologies et une grande hétérogénéité des profils. En effet, depuis une décennie maintenant, l'établissement est confronté à une évolution de son public accueilli malgré les contours restrictifs de l'agrément initial. Désormais, au retard mental²³ léger ou moyen, un grand nombre des jeunes présentent des troubles envahissants du développement (TED) ou une déficience intellectuelle plus profonde comme l'illustrent les tableaux suivants.

EFFECTIFS ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE						
		Déficience prédominante				
SECTIONS		Légère	Moyenne	Profonde	TED	TOTAL
	SEES	2	15	9	3	29
	SIPFPRO	18*	19	8	19	64***
	Total	20	34	17	22**	93
SCOLARITE	Cycle 1	0	11	15	2	28
	Cycle 2	10	21****	2	11	44
	Cycle 3	10	2	0	9	21*****
	Cycle 4	0	0	0	0	0
	Total	20	34	17	22	93

Source interne, Novembre 2016

Lecture du tableau :

* En novembre 2016, 18 jeunes de la SIPFPRO étaient atteints d'une déficience intellectuelle légère.

** Dans l'établissement, 22 jeunes présentent des TED.

*** L'établissement compte 64 jeunes dans la section SIPFPRO.

**** Parmi les 34 jeunes des Glycines atteints d'une déficience intellectuelle moyenne, 21 sont scolarisés en cycle 2.

***** Au total, 21 jeunes de l'établissement sont scolarisés en cycle 3.

²³ Cette phraséologie, directement issu de la mesure de l'intelligence, spécifie qu'un enfant ou adolescent de moins de 18 ans a un retard mental si son quotient intellectuel (QI) est égal ou inférieur à 70. Il est léger pour un QI de 70 à 55-50, moyen jusqu'à 35-40, puis grave jusqu'à 20-25 et profond en deçà. Pour être diagnostiqué d'un retard mental, ce dernier doit également s'accompagner d'au moins deux déficits dans des secteurs variés telles que la communication, l'autonomie, la vie domestique, la responsabilité individuelle...

Traduction du tableau en % :

EFFECTIFS ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE(en%)						
	Déficience prédominante					
SECTIONS		Légère	Moyenne	Profonde	TED	TOTAL
	SEES	2,15	16,13	9,68	3,23	31,19
	SIPFPRO	19,35	20,43	8,6	20,43	68,81
	Total	21,55	36,56	18,28	23,66	100
SCOLARITE	Cycle 1	0	11,83	16,13	2,15	30,11
	Cycle 2	10,75	22,58	2,15	11,83	47,31
	Cycle 3	10,75	2,15	0	9,68	22,58
	Cycle 4	0	0	0	0	0
	Total	21,5	36,56	18,28	23,66	100

A ce tableau chiffré, on peut préciser également que 12 jeunes ne suivent seulement qu'une heure de scolarité par semaine en raison de leurs difficultés. Ces données témoignent donc d'une évolution du public vers des profils toujours plus lourds et qui ne sont plus en adéquation avec l'agrément initial.

Les problématiques nouvelles :

Elles se caractérisent au travers des deux dimensions évoquées plus haut, la multifactorialité et la complexité.

La multifactorialité est établie par le fait que les jeunes admis dans l'établissement se trouvent de plus en plus souvent aux prises avec des difficultés de plusieurs ordres. Aux troubles d'ordre psychologique et comportemental peuvent se rajouter des difficultés sociales (conditions de vie socio-économique), familiales, médicales ou encore scolaires sans qu'il soit possible de délimiter précisément ces dimensions ni d'en apprécier exactement l'importance relative selon les situations rencontrées.

La complexité vient des effets produits par la coexistence des facteurs qui se trouvent activés différemment selon les situations. Nous appelons « complexité » cette conjonction de facteurs qui varie selon les moments et qui donne aux situations un caractère imprévisible nécessitant des moyens spécifiques pour y répondre.

Dès lors, les pratiques professionnelles se trouvent sous un nouveau paradigme qui est celui de l'ajustement continu à des situations changeantes.

Il nous semble bien, en cela, être en cohérence avec la conception même de l'amélioration continue de la qualité qui sous-entend l'impossibilité d'une qualité totale au profit d'une recherche permanente d'offre de service constamment en recherche de réponses adaptées aux besoins minimisant les risques encourus.

Par ailleurs, il est aussi important de dire que si une part de l'évolution du public est due à de nouveaux profils accueillis, une autre part est à mettre en relation avec des usagers déjà admis. En effet, arrivés à l'adolescence, certains décompensent et de nouveaux troubles

s'ajoutent aux précédents déjà présents. La période sensible de l'adolescence peut correspondre à une accentuation du déficit et des expériences dépressives, délirantes ou dissociatives peuvent apparaître. Dès lors, pour ces jeunes, moments de stabilité et crises s'alternent.

En conclusion, la disparité des profils a engendré la mise en œuvre de modes d'intervention multiformes afin de répondre tant que possible à l'ensemble disparate des besoins et attentes des jeunes accueillis. Pour autant, cette adaptation continue « à l'évolution des besoins des personnes au cours de leur vie »²⁴ nécessite corolairement des moyens nouveaux permettant de garantir au mieux la qualité des activités et prestations.

Ceci représente de nouveaux défis caractérisés par l'absence de réponses simples et préétablies et la nécessité de l'inventivité.

D- Besoins et attentes

Ils sont répertoriés dans les Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA), documents écrits qui récapitulent les aménagements mis en place pour faciliter la scolarité du jeune. Ceux-ci peuvent être à l'initiative de la famille ou sinon soumis à son accord²⁵. Chaque PPA se décline donc en 4 axes correspondant à 4 catégories de besoins identifiés.

1) Le développement de l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne

De l'hygiène à la santé, de l'attitude à ta table à la confection d'un repas équilibré, de la capacité de se repérer à l'intérieur de l'établissement jusqu'à l'utilisation d'internet ou d'un plan pour se déplacer en dehors, du débarrassage de son couvert après le repas jusqu'à l'investissement d'un lieu d'habitation « personnel » (via les appartements d'application), de la gestion de l'argent de poche jusqu'à l'utilisation d'un compte en banque...

Toutes ces activités du quotidien, d'abord partagées avec les éducateurs puis vécues de plus en plus individuellement, constituent des expérimentations idéales à l'acquisition d'autonomie.

Au-delà de celles-ci, les enfants, adolescents et jeunes adultes bénéficient à l'IME de lieux de parole ou de mises en situation afin de tenter de leur faire acquérir toute compétence permettant par la suite, à l'âge adulte, de vivre de manière la plus autonome possible.

2) Le développement de la vie affective

Les acquisitions dans le domaine affectif se font elles aussi progressivement ; elles débutent par la nécessaire **construction de son identité** (nom, prénom, âge, date et lieu de naissance...) avant de savoir se situer comme un être doté d'une sexualité. Un être qui connaît son corps, les étapes de son développement, qui a conscience de l'existence de différences physiques, qui respecte le corps de l'autre, connaît les règles de l'intimité et adopte la bonne distance dans ses relations à autrui. Un être qui est aussi respectueux du

²⁴ Extrait du Projet Associatif

²⁵ Plus d'informations dans la partie III- *Les moments essentiels du parcours du jeune*

désir de l'autre et capable d'exprimer son attachement et ses sentiments de manière adaptée à l'aide d'un vocabulaire adéquat.

C'est tout l'apprentissage de la gestion des émotions ressenties (colère, joie, émois, satisfaction, peur...), de l'adéquation entre l'expression de ses émotions et la réalité des événements vécus ainsi que des modalités conventionnelles de cette expression qui sont en jeu. La construction identitaire passe également par l'acceptation de sa différence, de ses manques et de l'évaluation de ses besoins pertinents d'aide.

C'est bien évidemment dans leurs rapports quotidiens aux autres que les jeunes accueillis aux Glycines vont développer une capacité à être eux-mêmes. C'est à travers des apprentissages théoriques mais aussi concrets, à travers des expériences heureuses ou malheureuses, en partageant avec leurs camarades seuls ou encadrés que les enfants et adolescents acquièrent des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être avec l'autre.

Dans cette optique-là, tous les jeunes de l'IME des Glycines bénéficient au cours de leur parcours d'un « **programme** » **d'éducation affective, relationnelle et sexuelle (EARS)**. Sont aussi proposés des ateliers d'esthétique notamment à l'internat où les éducateurs s'avèrent soucieux de l'apparence, de la manière de se vêtir et, bien sûr, du respect de l'intimité de chacun. La pratique d'activités théâtrales où les jeunes sont amenés à apprendre à exprimer et reconnaître l'expression de leurs émotions, d'activités physiques adaptées et/ou de relaxation ou encore des activités musicales vont aussi favoriser la connaissance du corps, de ses possibilités mais aussi de ses limites...

3) Le développement de la vie sociale

Elle se développera par l'intermédiaire des actes de la vie quotidienne mais aussi à l'aide de jeux ou autres activités. Il conviendra d'en passer par l'apprentissage nécessaire du rapport à la règle et à la loi qui régissent les relations à leurs pairs mais aussi aux adultes, d'abord connus à l'intérieur de l'établissement, puis progressivement à tout individu susceptible d'être rencontré dans diverses situations de la vie.

La relation à l'autre nécessite d'avoir également acquis des capacités à communiquer en respectant les codes de sociabilité, en étant un véritable interlocuteur qui répond aux sollicitations mais qui sait aussi s'adapter à différents partenaires (utilisation du vouvoiement, langage adapté aux enfants, étrangers...) ou argumenter dans le respect de la parole de l'autre.

Du jeu à la mise en situation (courses, sorties, transferts, stages en milieu de travail protégé ou ordinaire...), une multiplicité d'opportunités sont proposées aux enfants et aux adolescents, selon leur niveau de compétences, afin qu'ils embellissent leur communication à l'autre.

Par ailleurs, toute aspiration à devenir citoyen et intégrer la vie de la cité implique de développer une curiosité pour l'environnement d'abord proche puis de plus en plus large (la ville, la région, le pays, le monde). Dès lors, visites, sorties, lectures de journaux, interviews, géographie, histoire, actualités, instruction civique, participation aux élections dans le cadre du CVS²⁶, projections de documentaires suivies de débats... sont autant d'occasions qui leurs sont données pour s'ouvrir au monde qui nous entoure.

²⁶ Voir Annexe O : *Consultation et participation des usagers – le CVS*

4) Le développement de compétences cognitives et professionnelles

Le développement des compétences cognitives des enfants accueillis aux Glycines ne peut se faire à temps plein, dans une scolarité en milieu ordinaire, du fait des difficultés de compréhension, d'attention, de mémorisation, de conceptualisation et parfois même de communication.

En revanche, l'entrée à l'IME va permettre grâce à un **étayage éducatif et un accompagnement pédagogique adapté**, de développer pleinement les capacités de raisonnement et de réflexion de l'enfant. Il met en œuvre des moyens favorisant l'acquisition des prérequis scolaires (lecture, calcul, écriture) et accompagne l'utilisateur dans la mise en place de stratégies palliant ses difficultés.

Par la suite, l'ensemble des accompagnements proposés leur permettront de **développer d'autres savoir-faire et savoir-être**. En particulier les **ateliers techniques** à visée préprofessionnelle ; ils s'affichent comme la dernière phase des différents apprentissages proposés dans l'objectif d'une future insertion dans un milieu de travail qui nécessite de façon concomitante l'utilisation de facultés précédemment développées tant dans le domaine cognitif que dans celui de la vie sociale.

Une fois identifiés, et afin de répondre à ce panel de besoins et attentes, un accompagnement individualisé est mis en œuvre au profit de chaque jeune, tout au long de leur parcours aux Glycines.

III- LES MOMENTS ESSENTIELS DU PARCOURS DE L'USAGER

A- L'admission & l'accueil

Avant toute entrée à l'IME, le dossier émanant de la MDPH est reçu par la directrice de l'IME qui en fait un premier traitement au regard, essentiellement, des places disponibles. Elle consulte également les chefs de service et le médecin-psychiatre.

Une fois le dossier jugé admissible, la directrice organise une rencontre avec l'enfant et ses représentants, à laquelle participe également le chef de service concerné. Cette rencontre permet alors aux deux parties de se **présenter** et de recueillir des informations supplémentaires. Pour la famille et l'enfant, c'est l'occasion de visiter l'établissement et de mieux l'appréhender dans sa dimension associative, pluridisciplinaire et éthique. Quant à l'IME, c'est l'opportunité de mieux cerner les attentes de la famille pour les **adapter** aux possibilités institutionnelles dans une atmosphère **d'écoute** et de **bienveillance**²⁷.

Lors de cette première phase se déroule également la remise de certains documents contractuels référencés par la loi de janvier 2002 : règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés de la personne accueillie, livret d'accueil. En plus d'apporter «*une information claire et intelligible sur le cadre institutionnel*»²⁸, ils ont pour rôle de réduire l'inégalité de connaissances entre l'organisation et la famille.

Enfin, l'enfant est également reçu par le médecin psychiatre qui a pour charge de vérifier le diagnostic médical établi afin de s'assurer de la pertinence d'admission.

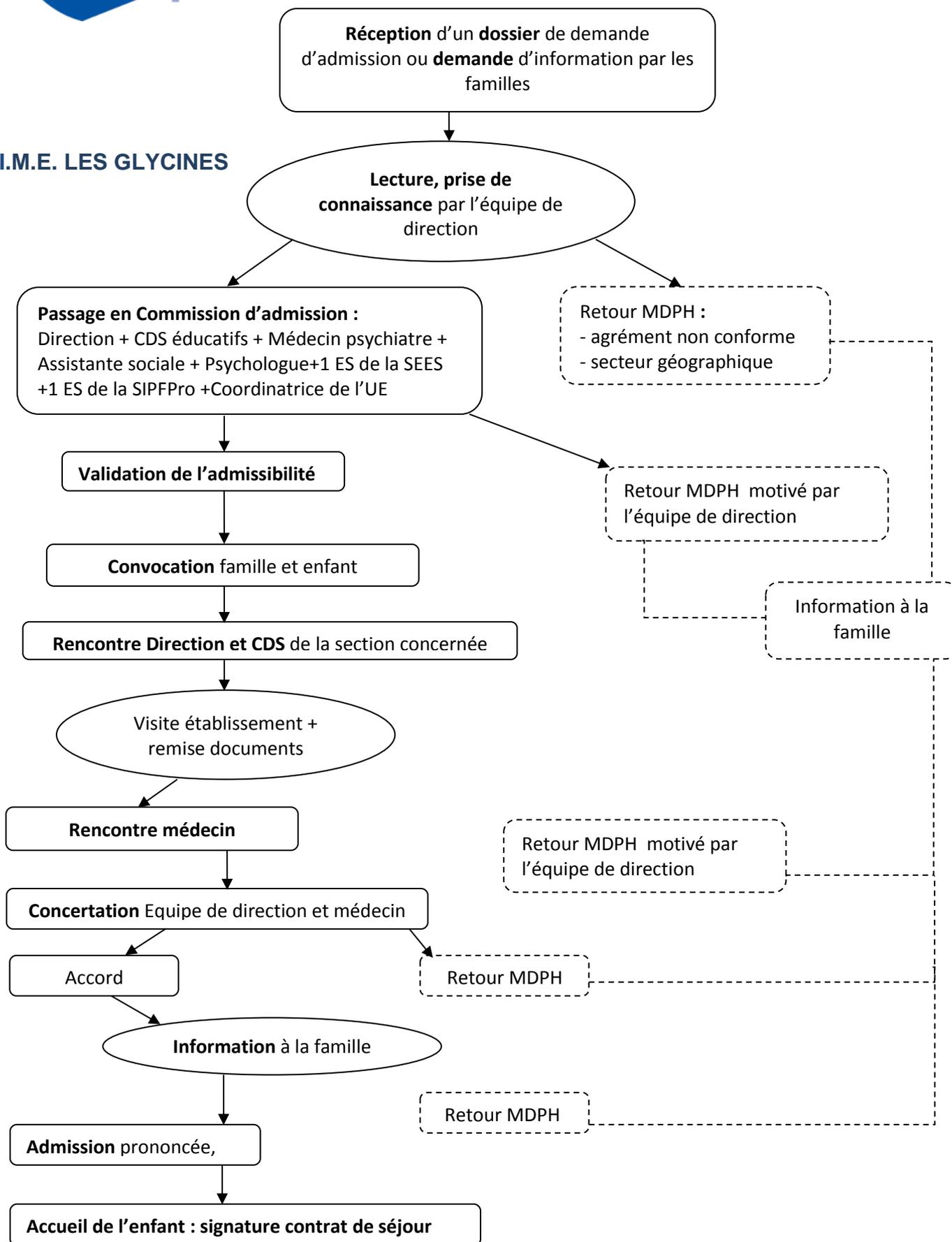
La procédure d'admission est suivie d'une période d'observation qui peut varier d'une à plusieurs semaines afin d'évaluer les correspondances ou décalages entre, d'une part, les besoins et attentes des jeunes et des familles et, d'autre part, l'offre de service possible compte-tenu des moyens et activités dont dispose l'établissement.

La phase d'admission se clôture par la signature conjointe du contrat de séjour.

²⁷ ANESM Synthèse recommandation *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement*, La personnalisation de l'arrivée, Janvier 2012

²⁸ ANESM Synthèse recommandation *Les attentes de la personne et le projet personnalisé*, L'analyse de la situation, Janvier 2012

I.M.E. LES GLYCINES



La place des familles

A partir de la rencontre entre les parents et l'IME, nous veillons à ce que tout placement potentiel ne soit pas subi passivement par les parents qui peuvent parfois avoir l'impression malheureuse d'être démis de leur « responsabilité morale et de leurs droits fondamentaux sur de nombreux aspects de la vie de leur enfant »²⁹. Pour cela, les professionnels de l'IME s'attachent à concourir à l'expression des sentiments, angoisses et interrogations légitimes tant de l'enfant que des parents sur l'orientation ou autre volet de la prise en charge³⁰.

En effet, pour les jeunes accueillis et les familles, l'arrivée en IME est un moment qui est toujours source d'émois. C'est une rupture avec la scolarisation dite « ordinaire ». Il y a donc nécessité de préparer cette arrivée en amont en la planifiant et en l'évoquant avec le jeune et sa famille.

A partir des informations recueillies, les parents se constituent une représentation de ce que peut être la prise en charge de leur enfant dans le cadre d'un quotidien en collectivité. On sait combien laisser son enfant en institution peut être difficile. Ils demandent souvent à être rassurés mais nous le savons, sans toujours pouvoir l'être totalement.

La relation de confiance nécessaire à l'accompagnement – qui n'est autre que la prise de relais, à des temps précis et stratégiques par les encadrants de ce que les parents faisaient chaque jour avec leur enfant – doit pouvoir exister et être maintenue malgré les aléas du handicap. Une prise en considération de ces mouvements ne peut être que bénéfique au jeune.

Cette relation triangulaire amène des remises en question permanentes sur:

- la bonne distance,
- les attentes réelles ou fantasmées,
- la transmission d'information entre parents et institution,
- le risque de dérive vers des jugements de valeur dans les informations transmises,
- le respect de l'intimité et de la vie privée de l'ensemble des jeunes.

Ces questionnements et bienveillance des professionnels de l'IME doivent perdurer dans le temps ; celui de la durée d'accueil du jeune au sein de l'établissement.

1) L'accueil continu

Tout au long de la présence du jeune à l'IME, l'établissement s'efforcera de concilier **personnalisation** de son accompagnement et **vie en collectivité**.

Sur chacun des groupes éducatifs est prévu un temps d'accueil journalier de 9h à 9h30. Ce rituel matinal permet de fixer un cadre qui sert de repère au jeune et présente de multiples avantages : il canalise, anticipe et favorise la transition avec la suite du programme, sécurise

²⁹ RELANCE-N°20 « L'admission en institution médico-sociale : des tensions inéluctables pour relier décision et consentement ? » Alain METTEAU et Pierre BONJOUR page 56

³⁰ ANESM Synthèse recommandation *Les attentes de la personne et le projet personnalisé*, Les repères, Janvier 2012

le jeune, renforce la cohésion du groupe et facilite les échanges. Ensuite, chaque jeune jouit d'un emploi du temps personnalisé et unique.

Pour la suite de la journée, l'organisation quotidienne de l'IME en petites unités éducatives et scolaires y contribue ; elles offrent un espace favorisant la communication, la convivialité et la personnalisation. Si l'intronisation d'un jeune dans un groupe éducatif s'étudie davantage au cas par cas de manière réfléchie, les unités scolaires sont-elles constituées en fonction du niveau (et non de l'âge).

Durant le temps de sa prise en charge dans l'établissement, en fonction de son PPA et de ses besoins, le jeune sera invité à participer à des moments d'échanges avec ses pairs³¹.

Dès lors, pour rendre efficiente cette « recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation »³², la mise en œuvre d'un PPA est nécessaire.

B- Un Projet Personnalisé d'Accompagnement initié par le contrat de séjour

La construction du PPA se conçoit dans les quatre mois après la formalisation du contrat de séjour³³ ; lors d'une réunion de projet au cours de laquelle sont définis des objectifs concrets ainsi que les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour permettre leur réalisation. Normalement, la procédure d'accueil a pu permettre de faire émerger des constats devant aider à formuler des propositions d'aides éducatives, thérapeutiques et pédagogiques.

L'élaboration du PPA³⁴ se co-construit en concertation avec les parents et leur enfant, quels que soient ses moyens d'élaboration et d'expression. Leurs « consentements éclairés doivent être systématiquement recherchés³⁵ ». Dans cette optique, le PPA établi est ensuite présenté par le chef de service concerné aux représentants légaux de l'enfant et à lui-même.

A compter de ce moment-là, le PPA a pour vocation « d'assurer la cohérence et la coordination des différentes prestations³⁶ » fournies. Et dans l'appui de cette tâche, des références sont mises en œuvre.

³¹ Voir Groupes de parole.

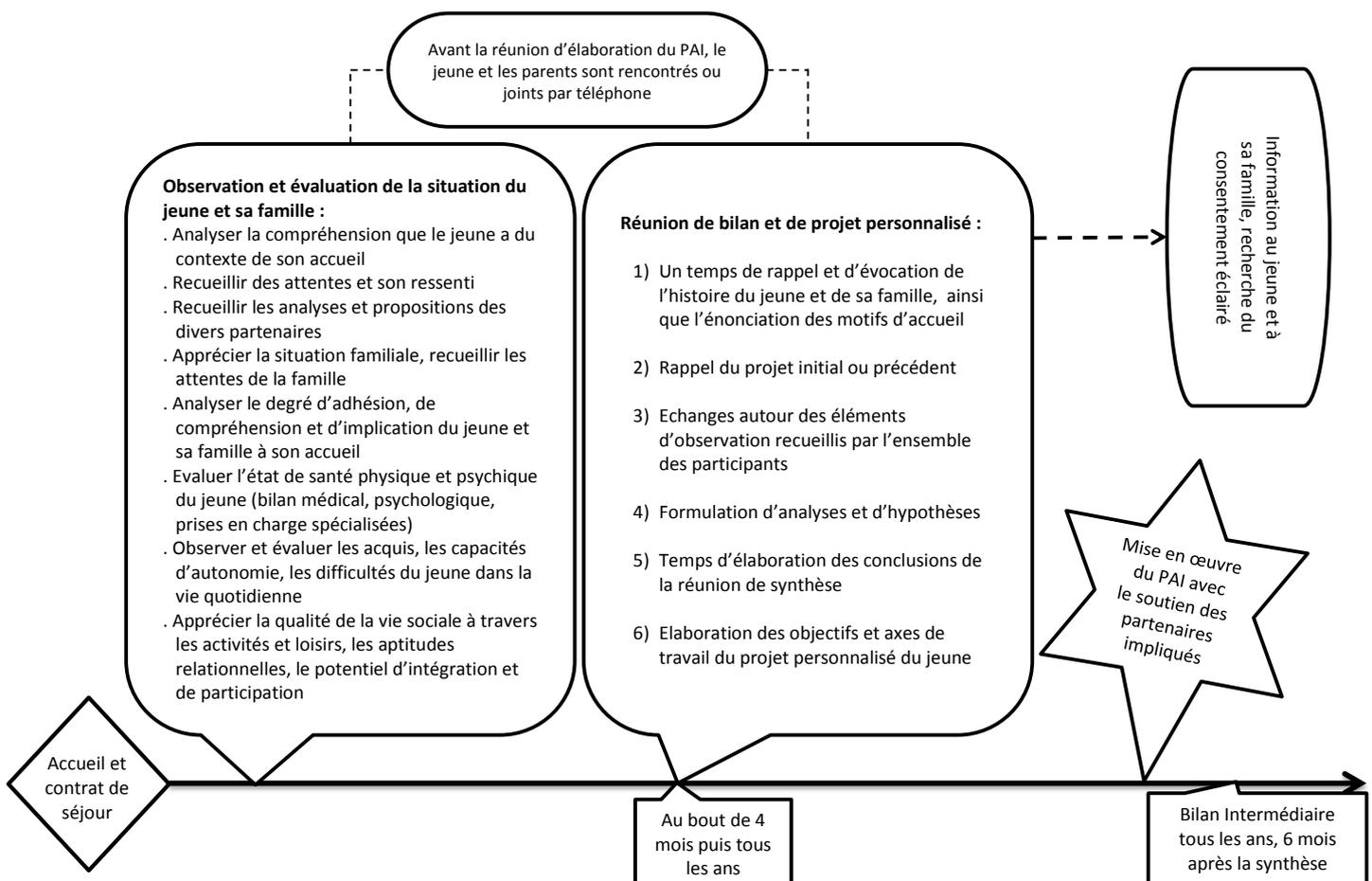
³² ANESM Synthèse recommandation « La bientraitance : définition et mise en œuvre » Janvier 2012

³³ Voir Annexe C : *Contrat de séjour*.

³⁴ Un travail pour redéfinir la trame du projet personnalisé est actuellement en cours à l'échelle associative.

³⁵ ANESM- RBPP La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, Un projet d'accueil et d'accompagnement défini et évalué, Janvier 2012

³⁶ Cf. Article 4 du contrat de séjour de l'IME Les Glycines



C- Les références

« *Instaurer une personne de référence, c'est permettre des liens sécurisants pour l'enfant en l'absence de ses parents, et contenir les débordements d'affects. La personne de référence est un interlocuteur privilégié à l'intérieur d'un collectif, qui représente pour l'enfant l'extérieur à la famille. On pourrait dire que la personne référente s'offre à l'enfant comme support d'investissement dans un milieu plus socialisé*³⁷ ».

Convaincus de cette définition, nous avons mis en place autant de références que de champs d'application professionnelle touchant le jeune:

- La **référence éducative** est attribuée d'office au professionnel accueillant le jeune dans son groupe. Si le jeune participe fréquemment à un atelier préprofessionnel, l'éducateur gérant celui-ci peut également être positionné comme référent technique.
- Le procédé est identique avec la **référénte pédagogique et scolaire** ; c'est la maîtresse accueillant le jeune dans sa classe qui habille ce rôle.
- Au sein du plateau paramédical, une **psychologue référente** est nommée au prorata du temps de présence des trois psychologues.
- Il en est de même pour la référence administrative et sociale avec la désignation d'une **Assistance sociale référente**.

³⁷Sylviane Giampino, « Personne de référence et suivi des enfants », in Enfants et professionnels, des histoires d'amour? La lettre du GRAPE, n° 37, 1999.

Ainsi, ces références, au nombre de 4 ou 5 selon le jeune accueilli, fixent des repères tant pour le jeune que pour les professionnels. Les référents deviennent alors des interlocuteurs informés et privilégiés pour les familles selon leurs demandes ou interrogations.

Vis-à-vis des autres professionnels, ils suscitent une collaboration étroite et favorisent la structuration du travail en équipe.

Auprès du chef de service, les référents ont aussi la faculté de pouvoir faire remonter des informations fiables et pertinentes, notamment en cas de décision à prendre.

Envers l'établissement, les référents jouent le rôle de garants du PPA et constituent des gardes fous contre l'oubli et l'incohérence.

D- Actualisation du PPA

Au-delà du PPA initial, des avenants peuvent au fur et à mesure être ajoutés en cas de modifications légères par rapport aux objectifs et moyens de départ. Sinon, le PPA peut-être réactualisé. En effet, il est prévu des réunions de synthèse annuelles ainsi que des bilans intermédiaires (annuels également mais décalés de six mois par rapport aux réunions de synthèse) pour réévaluer la situation du jeune accueilli (*cf. schéma plus haut*).

En amont de la réunion de projet, l'éducateur référent est chargé de recueillir les attentes et paroles de l'enfant. Lors de celle-ci, sont présent le CDS, l'éducateur référent, la coordinatrice d'insertion, la professeure d'activités physiques, l'assistante sociale référente ainsi que les professionnels paramédicaux intervenants auprès de l'enfant. En aval, un retour est organisé auprès des parents et de l'enfant.

Quant au bilan intermédiaire³⁸, si le jeune et la famille n'y assistent pas, il leur est envoyé par écrit.

E- Orientations et sortie

Pour rappel, c'est le PPA qui détermine le projet d'orientation du jeune devant conduire à une insertion socioprofessionnelle appropriée et heureuse.

1) Orientations

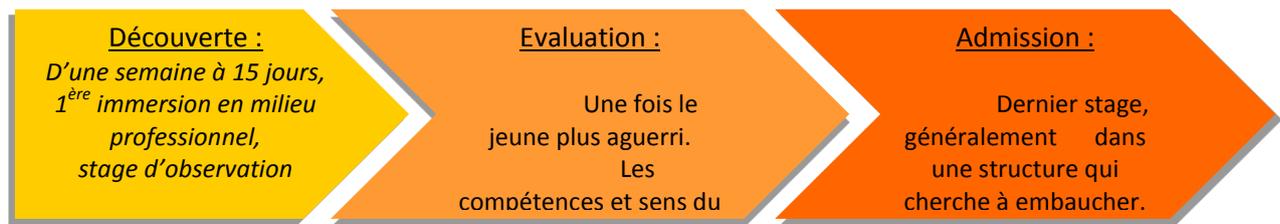
A l'image du PPA, l'établissement vise à concilier les souhaits du jeune avec leur faisabilité. Selon le PPA et son évolution, 3 profils d'orientation peuvent se dégager :

- Vers le travail (Entreprise adaptée, ESAT, milieu ordinaire)
- Vers une passerelle soit tournée vers les lieux de vie (CITL, SAS) ou l'univers professionnel (SAT, CAVT, CAJ).
- Vers le milieu de vie (foyer de vie, FAM, MAS).

C'est par l'intermédiaire de la coordinatrice chargée de l'insertion et de l'assistante sociale référente du jeune que la famille est informée des différentes structures existantes ainsi que des journées portes ouvertes et associée à la perspective d'orientation.

Afin de conforter le jeune dans son orientation dont il est l'acteur principal et de l'y préparer, 3 types de stage sont possibles :

³⁸ Annexe E : bilan intermédiaire.



Ces stages³⁹ aux objectifs et à la durée fluctuante sont également suivis par les assistantes sociales. Elles veillent à l'avènement d'évaluations de stage et à proposer des lieux de stage en adaptation avec les souhaits et compétences du jeune. Ainsi elles sont de véritables pierres angulaires dans la mise en œuvre du projet d'orientation qui doit ambitionner une sortie opportune et satisfaisante.

2) Sortie

Arrivé à l'âge de 17 ans, de nouveaux points sont abordés avec le jeune et sa famille par la chargée d'insertion et l'AS référente. Cela peut concerner la mise en place ou non d'une mesure de protection juridique, d'une orientation MDPH, de dossiers d'aide sociale, d'un contrat jeune majeur, d'un amendement Creton. Ces échanges en amont concourent à **préparer la séparation** et à éviter toute rupture brutale.

Déjà évoqué à propos de l'accueil, la tenue de **groupes de paroles** autour des stages et de l'insertion permet également de préparer les jeunes à leur sortie future.

Une fois qu'un lieu de travail ou structure adaptée correspondant aux aspirations du jeune adulte et de sa famille est décelé, la sortie de l'IME est prononcée par la directrice.

Au-delà de la sortie de l'IME, les liens perdurent toujours en vertu de notre **devoir de suivi** pendant les 3 ans post-sortie.

Afin de supporter l'individualisation de chaque parcours, une organisation institutionnelle en plusieurs services et unités a été pensée.



³⁹ Voir Annexe F : *procédure de mise en stage*.

IV- L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Son élaboration a été pensée pour satisfaire le plus justement les besoins des jeunes accueillis. L'organisation institutionnelle comporte trois services différenciés, tous suppléés dans leur accueil de jeunes par des accompagnements transversaux et soutenus par des fonctions supports⁴⁰.

A- Les offres de service

Elles se répartissent en trois volets principaux.

1) L'accompagnement éducatif

Il commence à la SEES, puis perdure à la SIPFRo.

a) La SEES

La Section Educative et d'Enseignement Spécialisée accueille 29 enfants, âgés de 5 à 14 ans.

- Généralités

L'équipe éducative de la SEES comporte 4 éducateurs à temps plein pour 29 enfants répartis en 4 groupes. Chaque éducateur est référent d'un groupe.

Quel que soit le groupe, il prédomine une liste d'objectifs principaux poursuivis par tous :

- la socialisation
- l'acquisition des règles de vie
- l'autonomisation (gestion du temps libre,
- la réassurance et l'estime de soi
- la communication
- la construction d'approches culturelles (générale, artistique, scientifique...)
- une meilleure connaissance de soi et du monde

Chaque activité proposée par l'équipe éducative amène l'enfant à progresser et développer ses capacités : activités d'éveil, sorties culturelles et éducatives, travail autour du repas et de l'alimentation, de l'hygiène...

L'enfant a besoin de temps pour acquérir durablement de nouvelles connaissances. Ainsi, les actions menées doivent être répétitives et régulières.

⁴⁰ Annexe G : organigramme des Glycines.

Néanmoins, au-delà du tronc commun, ces objectifs sont aussi travaillés en fonction de l'âge et du projet individualisé de l'enfant, à travers des activités éducatives spécifiques, une attention et une écoute bienveillantes.

- Les objectifs généraux de la SEES sont :
 - **Accueillir, accompagner, rassurer, guider et épanouir** l'enfant ou le pré-adolescent tout au long de son processus de croissance.
 - **Faire découvrir et apprendre** les règles et les codes sociaux à travers les actes et les activités de la vie quotidienne (vie de groupe, ateliers, activités sportives, sorties...)
 - **Mobiliser et développer les facultés relationnelles et d'adaptation, les capacités motrices et les facultés intellectuelles** du jeune accueilli.
 - **Préparer et compléter l'action pédagogique** par des aides spécifiques visant le développement de la personnalité, la socialisation et l'autonomie.
 - **Centrer l'action éducative sur l'enfant en adaptant le projet éducatif** en fonction de notre connaissance de ses possibilités, de ses comportements et de ses goûts.
- Les objectifs spécifiques de la vie de groupe

Sans vouloir être exhaustifs ou restrictifs, ces objectifs sont déclinés ci-après :

- **Développer l'autonomie et la vie sociale**
 - Autonomie :
 - Autonomie corporelle (hygiène)
 - Autonomie domestique (repas)
 - Indépendance et déplacements en tous lieux
 - Vie sociale :
 - Conscience de soi
 - Se situer dans sa famille et dans son environnement
 - Echanger, enrichir son langage et ses relations
 - Respecter autrui, respecter la loi, être citoyen
 - Développer l'initiative, l'attention, le sens de l'effort
 - Favoriser la bonne tenue et l'intégration
 - Connaître son environnement, le monde
- **Mobiliser et développer les facultés affectives et relationnelles**
 - Oser exprimer ses émotions au moyen du son, du langage ou corporellement,
 - Donner du sens aux histoires
 - Se détendre, prendre confiance en soi
 - Exprimer sa sensibilité et son imagination
 - Faire des petits tableaux ou créer une œuvre
 - Découvrir la convivialité
 - Plaisir de montrer et d'offrir

➤ **Mobiliser et développer la motricité fine et la motricité large**

Motricité fine

- Coordination oculo-manuelle
- Coordination et dissociation des doigts et des mains
- Acquisition et maîtrise du geste fin
- Développement des capacités graphiques
- Soins, précision, adresse
- Notion de repérage sur plan
- Pétrir, façonner : acquérir du tonus au niveau des doigts
- Fabrication d'objets, découverte de matériaux,

Motricité large

- Connaître son schéma corporel et se mouvoir
- Apprendre à structurer l'espace
- Apprendre à structurer le temps
- Accroître le tonus musculaire, les capacités physiques : Endurance, coordinations, équilibre
- Utiliser son corps, le mieux possible
- Explorer des milieux différents : eau, neige, nature...
- Apprendre à nager, marcher en raquettes, se déplacer en tous terrains
- Apprentissage des règles, sens du collectif et de l'émulation

➤ **Mobiliser et développer les facultés intellectuelles**

- Eveil sensoriel et logique :
 - Acquérir les premières chaînes sensori-motrices
 - Déceler les troubles ou difficultés sensorielles
 - Développer les cinq sens
 - Susciter l'éveil, l'attention et la mémoire
 - Réaliser, comparer, partager des quantités, établir des relations, des correspondances, entre les objets, entre les situations
 - Raisonnement logique, réfléchir, trouver des solutions pour répondre correctement à la consigne
- Repérage et structuration de l'espace :
 - Apprendre la latéralité et le vocabulaire spatial
 - Situer et positionner les objets
 - Se situer par rapport aux objets
 - Suivre des itinéraires, des parcours balisés
 - Reconnaître des formes géographiques simples
- Structuration du temps :
 - Acquérir la notion de durée, de succession
 - Accéder aux notions de rythme
 - Se situer dans le temps proche
 - Se repérer dans la journée, dans la semaine et au-delà
- Moyens audiovisuels et informatiques :
 - Découvrir l'image, le son et le jeu
 - Susciter et enrichir les centres d'intérêt
 - Exploitation et développement des capacités de motricité fine et intellectuelles (coordination oculo-

manuelle, dissociation des doigts, précision et habileté gestuelle, notion d'espace et d'orientation sur un plan vertical...)

- Développer l'attention, le raisonnement, la logique et la mémoire
- Apprendre à travailler seul
- Acquisition des prérequis scolaires
- Développer le langage et le chant
- Enrichir son imagination et sa créativité

- Les groupes

Ils sont au nombre de 4. La composition des groupes n'est pas liée stricto-sensu à l'âge mais davantage au niveau d'autonomie et de socialisation des enfants. Il convient plutôt d'identifier dans la succession des quatre groupes une progression croissante dans l'exigence vis-à-vis des objectifs précités :

- Le groupe des « Ecureuils »

- Le groupe des « Zèbres »

- Le groupe des « Djeun's »

- Le groupe passerelle des « Astronautes » qui accueille en majorité des pré-adolescents et prépare l'intégration à la SIPFPro. Concomitant à la période de l'adolescence, les jeunes y trouvent en outre un soutien pour les aider à appréhender cette transition pleine de changements.

C'est dans ces groupes que les enfants passent les moments rituels de la journée : temps d'accueil, de récréation, de repas...

Les enseignants prélèvent des enfants différents groupes pour reconstituer un groupe scolaire pour la demi-journée.

Le groupe donne de la sécurité à travers un ensemble de règles et un climat de « tolérance et d'acceptation ».

Le groupe est un lieu où l'on suscite la curiosité, le désir de communiquer, le plaisir d'expérimenter et de réussir. La vie de groupe permet à l'enfant de se découvrir et de se différencier des autres tout en les reconnaissant, en partageant avec eux, en se confrontant à eux, en échangeant et en les aidant.

Le groupe permet à l'enfant de se découvrir et de se différencier des autres tout en les reconnaissant, en partageant avec eux, en se confrontant à eux, en échangeant et en les aidant. Il encourage les échanges, les discussions, la prise de décision en commun, la responsabilité et l'autonomie.

Ceci étant, il importe de préciser que l'identité d'un groupe est aussi influencée par la personne de l'éducateur qui en a la charge. D'autant que chaque éducateur/éducatrice a aussi son lot de compétences propres qui peuvent coïncider avec un profil particulier de jeune plutôt qu'un autre. Dès lors, un enfant peut aussi être intégré dans un groupe sur d'autres critères que ses facultés ou son âge.

b) La SIPFPro

La Section d'Initiation à une Première Formation Professionnelle accueille sur l'IME Les Glycines 64 jeunes de 14 à 20 ans.

- Généralités

L'équipe éducative de la SIPFPro se compose de six éducateurs. Chaque professionnel est référent d'un groupe éducatif.

Bien que proposant des supports différents, ces groupes partagent des objectifs communs :

- l'insertion sociale,
- le développement de l'autonomie dans les domaines de la vie quotidienne, de la vie affective,
- l'acquisition de la maturité,
- l'élaboration d'un projet de vie
- l'épanouissement personnel.

Plus largement l'accompagnement éducatif vise à la socialisation, à l'autonomie, à l'expression de la personnalité, des capacités de création et d'imagination.

A la SIPFPro, des activités et situations permettant d'abandonner les comportements infantiles pour entrevoir les nécessités d'une vie d'adolescent puis d'adulte sont proposées : apprentissages des transports, confection d'un menu puis d'un repas, gestion d'un budget, organisation de son temps...

Le niveau d'exigence est plus élevé selon les groupes dans lesquels l'initiative et les prises de responsabilités sont encouragées.

- Les groupes

Il en existe donc 6 :

- 1 groupe dont la mission est de découvrir la SIPFPro et se familiariser avec les nouvelles activités ;
- 3 groupes ayant pour objectif de poursuivre la construction et la validation du projet socioprofessionnel. Si la finalité de ces groupes est la même, ils se différencient par les moyens mis en œuvre qui dépendent de la personnalité de l'éducateur référent.
- 1 groupe dont la mission spécifique est d'aller « Vers l'autonomie ». S'adressant davantage à des jeunes s'orientant a priori vers des lieux de vie, le travail est accentué sur le vivre ensemble en collectivité, le respect d'autrui et des règles mais aussi sur l'estime de soi ;
- 1 groupe ayant pour finalité de préparer la sortie de l'IME à la fois vers l'insertion professionnelle mais aussi vers une vie d'adulte responsable. Le groupe « Vers la sortie » rassemble des jeunes dont le projet est avancé et amenés à quitter l'IME dans les mois à venir.

2) La formation préprofessionnelle

D'un aspect organisationnel, elle est une composante de la SIPFPro.

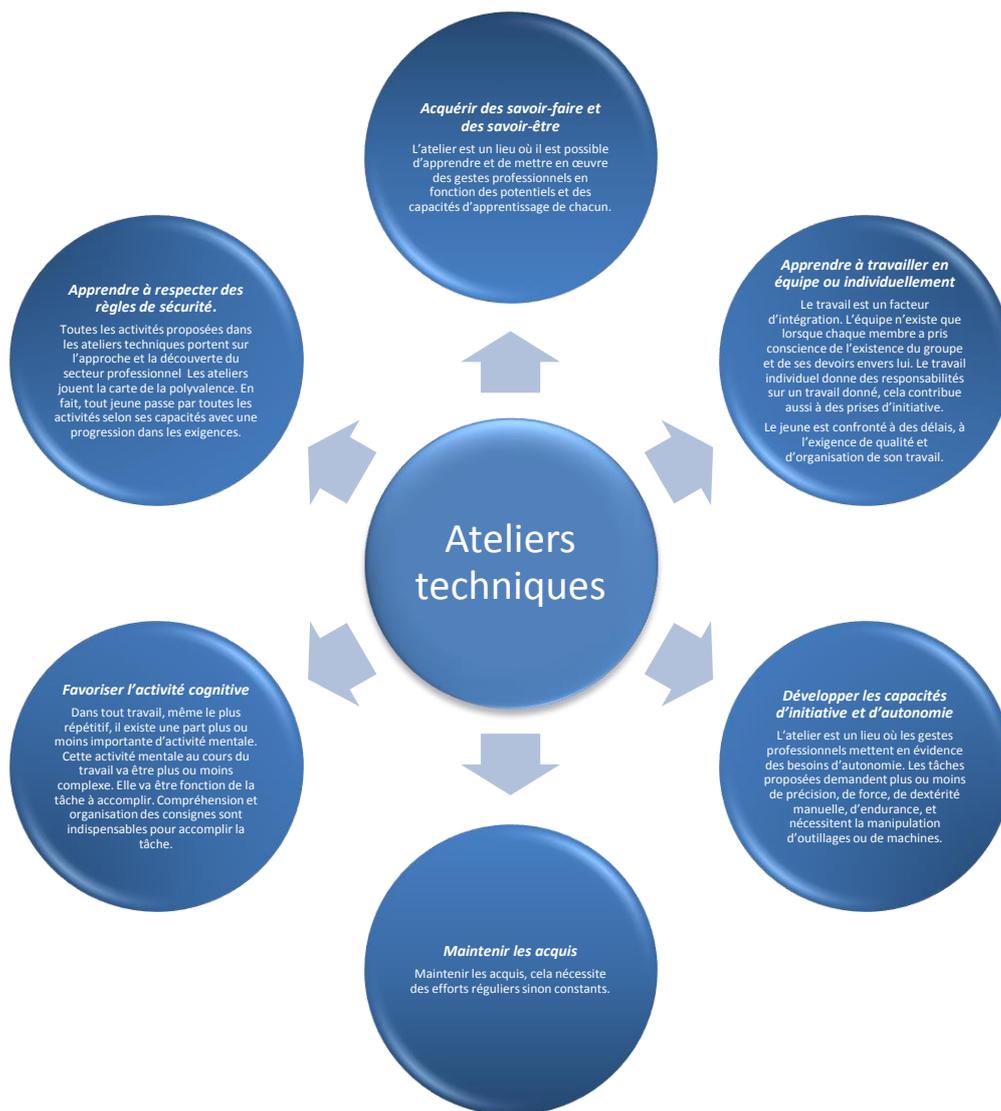
- Généralités

L'accompagnement spécifique du projet professionnel débute à 14 ans. Il est effectué par une équipe technique composée de 5 éducateurs techniques à temps plein. Six ateliers peuvent être proposés en fonction des souhaits, des intérêts et des capacités des usagers : atelier « conditionnement », atelier « entretien des espaces verts », atelier « lingerie/blanchisserie », atelier « informatique/reprographie », atelier « polyvalent », atelier « restauration ». Tous les ateliers bénéficient d'un matériel professionnel ; les postes et le travail sont adaptés de la manière la plus adéquate possible pour répondre aux besoins et aux difficultés de chaque jeune.

Des prérequis sont indispensables pour envisager un avenir professionnel en milieu de travail protégé ou ordinaire :

- l'autonomie dans les transports
- la stabilité au poste de travail
- l'appétence pour l'atelier professionnel
- la ponctualité
- la prise d'initiative
- la compréhension de la finalité sociale du travail.

Plusieurs objectifs communs peuvent être attribués aux six ateliers. Ils se déclinent de la façon suivante :



Des visites de lieux de travail sont régulièrement proposées afin de permettre au futur travailleur d'avoir une représentation la plus fidèle possible de la réalité qu'il aura à assumer. Il existe aussi des groupes accompagnés d'un professionnel compétent qui participent régulièrement à des demi-journées ou à des journées entières de travail sur des lieux de travail protégé (ESAT).

Tous les jeunes à partir de 17 ans sont amenés à faire des stages (parcours d'alternance entre 2 et 10 périodes de stages) dont les résultats orientent l'évolution du projet individualisé dans l'atelier et impliquent de nouvelles exigences de travail afin de faciliter une future insertion professionnelle. En effet le choix a été fait à l'IME des Glycines de développer l'apprentissage en alternance : lieux de stages / ateliers techniques. L'éducateur référent, l'éducateur technique et la coordinatrice d'insertion travaillent en collaboration pour coordonner un véritable « parcours d'alternance » entre l'accompagnement aux Glycines et les lieux de stage.

- Les différents ateliers
- ✓ La blanchisserie

L'atelier blanchisserie a pour but de faire acquérir des techniques de travail préprofessionnelles et des savoir-être en atelier. Il dispose de machines à laver, de sèche-linge, de centrales vapeurs et d'une calandreuse professionnelle. Il comporte quatre groupes :

- Atelier de découverte et d'initiation aux bases du travail en blanchisserie (tri du linge, pliage, fer à repasser...) pour les débutants ayant entre 14 et 15 ans.
 - Insertion sur terrains de stages en ESAT au service de la repasserie de FOURQUEUX pour des jeunes de 16 ans et plus.
 - Atelier développement de techniques plus spécifiques pour des jeunes adultes âgés de 18 à 20 ans
 - Atelier de développement d'acquis « durables » pour les usagers qui s'orientent davantage vers un foyer de vie.
- ✓ Les espaces verts

Son objectif principal est d'apprendre aux usagers à maîtriser les techniques, outils et machines utilisées couramment pour l'entretien et la création d'espaces verts. Ceux de l'IME ainsi que le potager sont donc un terrain d'apprentissage pour les jeunes, qui effectuent tonte, taille, nettoyage et travaux divers afin d'acquérir les compétences techniques nécessaires. Au-delà de ces objectifs généraux, cet atelier accoutume les jeunes à acquérir méthode et organisation, à travailler à l'extérieur en dépit des conditions météorologiques, aux travaux répétitifs mais aussi et surtout à développer le sens du travail bien fait et à y prendre du plaisir.

Les usagers les plus autonomes travaillent une journée complète par semaine, en alternance, soit à l'IME, soit en partenariat sur un chantier extérieur afin d'être mieux préparés au monde du travail en ESAT.

Les jeunes n'ayant pas de projet professionnel intègrent un groupe « Eveil à la nature » qui leur permet de découvrir la nature de façon ludique (balades en forêt, visites de parcs, de fermes éducatives...)

Par ailleurs, dans la mesure où l'éducateur technique y est formé, l'atelier espaces verts est également devenu un lieu de médiation animale⁴¹. Elle se déroule à l'occasion de promenades en forêt, de jeux, d'exercices de dressage, de toilettage, de brossage ou encore de soins.

- ✓ L'informatique/reprographie

L'atelier informatique a pour but de familiariser les adolescents avec l'outil informatique en général afin qu'ils puissent l'utiliser plus aisément et le mettre à profit dans leur future vie d'adulte. L'utilisation de l'ordinateur va entre autres améliorer leurs capacités attentionnelles, leurs capacités à réaliser progressivement des tâches de plus en plus complexes et enfin les amener à prendre confiance dans leurs capacités d'apprentissage. L'ordinateur est utilisé particulièrement comme outil pédagogique dans une démarche d'apprentissage en lien avec l'enseignant.

Trois groupes de niveaux y sont distingués :

- Les jeunes non lecteurs ayant des difficultés cognitives et des troubles de l'attention, pour lesquels un temps d'atelier occupationnel est envisagé. A travers des jeux

⁴¹ Cf. paragraphe médiation animale page

interactifs, des logiciels spécifiques, l'utilisateur appréhende l'utilisation de la souris, du clavier et travaille le maintien de ses acquis scolaires.

- Les jeunes lecteurs ou dans l'apprentissage de la lecture, ayant des difficultés cognitives et des troubles de l'attention, pour lesquels un temps d'atelier préprofessionnel est envisagé. Les compétences visées sont : produire, chercher, se documenter, communiquer. Logiciel de traitement de texte, de mise en page et Internet y sont utilisés.
- Les jeunes lecteurs, ayant des difficultés cognitives et des troubles de l'attention qui ont les capacités suffisantes pour développer des compétences techniques en lien avec la mise en page et la reprographie. Ils réalisent des documents internes et le journal des Glycines. Ils perfectionnent l'utilisation des logiciels de bureautique et se familiarisent avec toutes les périphériques de sorties et d'entrées possibles : imprimantes, scanner, appareil photo numérique, clé USB...

A travers cet atelier, les jeunes sont en outre sensibilisés à l'utilisation d'internet, ainsi que l'existence de leurs droits mais aussi de leurs responsabilités sur le web lorsqu'ils y naviguent.

✓ Le conditionnement

L'atelier conditionnement est un lieu d'apprentissage où divers exercices adaptés et personnalisés sont proposés, par le biais d'outils et de supports visuels, en fonction du potentiel de chacun. Ces exercices, par leur répétition et la richesse des expérimentations, permettent aux jeunes d'acquérir et/ou consolider de nombreuses compétences :

- La dextérité, la motricité globale et fine
- Le vocabulaire professionnel
- l'utilisation de divers outils professionnels
- rythme et endurance au travail

Des partenariats sont mis en place chaque année avec divers ESAT (intra et inter associatif). Des journées d'insertion régulières en atelier sont proposées aux jeunes de plus de 16 ans dont le projet professionnel se précise afin de les préparer aux stages.

Il existe également des partenariats avec des IME de l'association, à savoir ceux de la Roseraie et Les Papillons Blancs. Ils donnent l'occasion aux jeunes de ces autres établissements d'intégrer l'atelier conditionnement pour développer divers potentiels tels que les apprentissages techniques, la socialisation, la découverte et l'adaptation à un autre environnement.

✓ La restauration

L'atelier restauration est un lieu d'apprentissage préprofessionnel. Il a pour finalité la formation de chaque participant au métier de la restauration collective : les compétences visées sont celles correspondantes au métier d'agent polyvalent de restauration. Les procédures de réglementation stricte liées à l'hygiène et à la sécurité alimentaire (méthode HACCP) y sont appliquées.

Un partenariat avec le chef responsable de la cantine (80-100 couverts) permet ponctuellement et par petit groupe de participer à l'élaboration des repas à thème de l'établissement.

En outre, une table « d'hôtes » au sein de l'atelier a été créée deux midis par semaine. Elle accueille des petits groupes à déjeuner. Cette mise en condition permet une valorisation des apprentis auprès de leurs pairs.

✓ L'atelier polyvalent

Cet atelier vise à proposer aux jeunes accueillis une gamme d'activité de type « bricolage » dans le cadre de travaux de rénovation et de réparation des locaux et du mobilier de l'établissement ou de remise en état et fabrication de différents objets.

Il s'agit d'un atelier de découverte et d'apprentissage pouvant amener à acquérir plus d'autonomie et aussi, de trouver sa place au sein du groupe.

Les objectifs de cette activité sont de permettre aux adolescents de découvrir et d'apprendre, dans la mesure des possibilités de chacun, avec le soutien de l'éducateur, des techniques simples de bricolage, de connaître certains outils et leur utilisation, d'accentuer leur capacité à construire son sens de l'observation et leurs aptitudes à s'adapter face à différentes situations.

3) L'Internat

L'internat mixte accueille 18 adolescents et jeunes adultes, âgés de 14 à 20 ans, inscrits à l'IME. Il dispose aussi de 4 places d'accueil temporaire qui sont utilisées pour répondre à des situations d'urgence ou des stages en vue d'une admission l'année suivante.

Composé de 7 chambres, il comporte aussi deux studios de deux places pour des usagers plus autonomes. L'accueil peut se faire à temps complet ou bien à temps partiel.

Les jeunes de l'internat sont accueillis matins et soirs de semaine en raison :

- De leur volonté à acquérir et développer leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- D'un éloignement géographique de leur foyer
- D'un besoin de soutien éducatif
- D'un besoin de soutien affectif
- De l'indication d'une mise à distance du milieu familial.

L'internat vise à assurer un accompagnement éducatif adapté aux besoins de chacun, pour leur permettre d'acquérir une meilleure autonomie, de préparer leur vie d'adulte et de continuer à construire leur projet de vie.

L'internat de l'IME répond aux besoins spécifiques des jeunes accueillis et définit sa place et son rôle en complémentarité des autres dispositifs composant l'IME.

Les objectifs de l'internat prennent sens au regard des besoins des jeunes et compte tenu de ce que sont les activités habituelles de début et fin de journée en considérant également le temps de la nuit.

L'activité de l'internat relève des finalités générales définies dans les missions confiées aux IME :

- Bienveillance
- Personnalisation
- Inclusion sociale

Ces finalités se déclinent en objectifs généraux que nous avons choisi de classer en quatre grandes catégories :

- Les objectifs de socialisation
- Les objectifs d'éducation
- Les objectifs d'éducation spécialisée
- Les objectifs de soins

Ces objectifs généraux qui contribuent à la structuration psychique et sociale de chaque jeune se prolongent en objectifs opérationnels.

Les objectifs de socialisation :

Le modèle explicite de référence est celui de la socialisation ordinaire. Ce qui signifie que le sens de nos objectifs et critères est toujours défini à partir de ce modèle.

L'objectif général de socialisation se décline selon les objectifs opérationnels suivants :

- Permettre l'apprentissage du vivre ensemble
- Faire connaître et faire pratiquer les règles et modalités de la vie de groupe
- Créer des situations d'autonomie et de responsabilité
- Permettre la prise d'initiatives ayant le sens de l'intérêt général

L'objectif général d'éducation :

La perspective éducative consiste à produire les conditions d'appropriation des critères socialement définis de la vie avec les autres. Nous retenons les objectifs opérationnels suivants :

- Apprendre les règles de la vie avec les autres
- Favoriser la confrontation aux limites et sensibiliser aux risques
- Participation à la vie du groupe
- Progression dans les acquisitions

L'objectif général d'éducation spécialisé :

Il consiste à garantir l'acquisition de pré-requis à toute perspective de socialisation ou d'éducation. Il conduit aux objectifs opérationnels suivants :

- Développer l'estime et la confiance en soi
- Mettre en œuvre des pédagogies adaptées afin de contribuer à la structuration psychique des jeunes, pré-requis de la socialisation et de l'éducation
- Développer les pratiques réflexives

L'objectif général de soins :

La dimension « soin » est continuellement présente dans les actions entreprises à l'internat. Elle est transversale et amène aux objectifs opérationnels suivants :

- Savoir établir les coopérations utiles entre éducateurs et infirmières
- Être formé au travail interdisciplinaire dans le respect des responsabilités spécifiques
- Réguler les situations-problèmes avec réactivité
- Apprendre des situations et capitaliser les enseignements reçus

Pour chacun de ces objectifs opérationnels, nous réalisons et tenons à jour des tableaux d'évaluation personnalisée permettant de repérer où en est chaque jeune dans ses compétences, ses difficultés et ses progressions.

Ces tableaux sont contributifs des écrits professionnels et des synthèses pluridisciplinaires.

LES MOYENS ET ACTIVITES DE L'INTERNAT

Ils se déclinent selon les chapitres suivants :

- ORGANISATION DES TEMPS
 - ORGANISATION DES ESPACES
 - LES ACTIVITES PROPOSEES
 - LES RELATIONS EDUCATIVES
- (dans les dimensions individuelle, de vie de groupe et institutionnelle)

Les principes d'action de l'internat se définissent à partir des objectifs poursuivis et prennent en compte les problématiques et besoins spécifiques des jeunes accueillis.

Il faut entendre par « principes d'action » les valeurs, les concepts, les notions-clefs que nous plaçons au cœur de toutes les mises en œuvre concrètes que nous entreprenons.

Le premier élément de réflexion essentiel à identifier est relatif à l'objet même de nos interventions ; nous intervenons à l'internat sur des situations complexes qui ne se laissent pas réduire à des explications sommaires. De nombreux facteurs et dimensions coexistent et interfèrent, créant des contextes changeants et multifactoriels.

Ainsi, notre objet de travail nous oblige à considérer que le questionnement référé doit être la clef de voute de notre travail d'équipe. Le travail d'équipe est considéré comme processus

interdisciplinaire effectué par des intervenants interdépendants entre eux dans une logique de recherche d'effets produits.

Nous entendons par « questionnement référé » le fait que la recherche des meilleures réponses se fait en regard des références suivantes :

- Les missions confiées
- Le projet d'établissement et d'internat
- Les besoins des jeunes à partir des projets personnalisés

Les principes d'action présentés ci-dessous sont tous concernés par le questionnement référé que nous venons de présenter :

1. Développer les pratiques réflexives

Il s'agit de mettre en œuvre concrètement le questionnement en ne le limitant pas aux réunions ou espaces-temps dédiés. Nous entendons par « pratiques réflexives » les actes posés se réfléchissant dans le processus même de leur réalisation. La réflexivité est dans le processus d'action et se prolonge par les ajustements continuels. Ces derniers prennent en compte les interactions et les modifications de contexte des situations, compte-tenu du jeu incessant et des variabilités des éléments les constituant (à reformuler).

La nature et la qualité de la réflexivité des pratiques s'évalue et se régule dans les instances de questionnement prévue et selon les réactivités informelles sur les situations.

2. Réguler les situations-problèmes avec réactivité

Les situations-problèmes, constitutives de l'objet même de notre travail, sont traitées selon deux modalités. La première est formelle et renvoie sur la mise à l'ordre du jour des espaces-temps prévus et la seconde est plus informelle car elle sera organisée rapidement et avec seulement les intervenants directement concernés.

Le critère de différenciation des deux modalités repose sur une première évaluation de la situation faite par la chef de service sur la base de l'urgence et des caractéristiques propres des situations à travailler.

3. Apprendre des situations et capitaliser les enseignements reçus

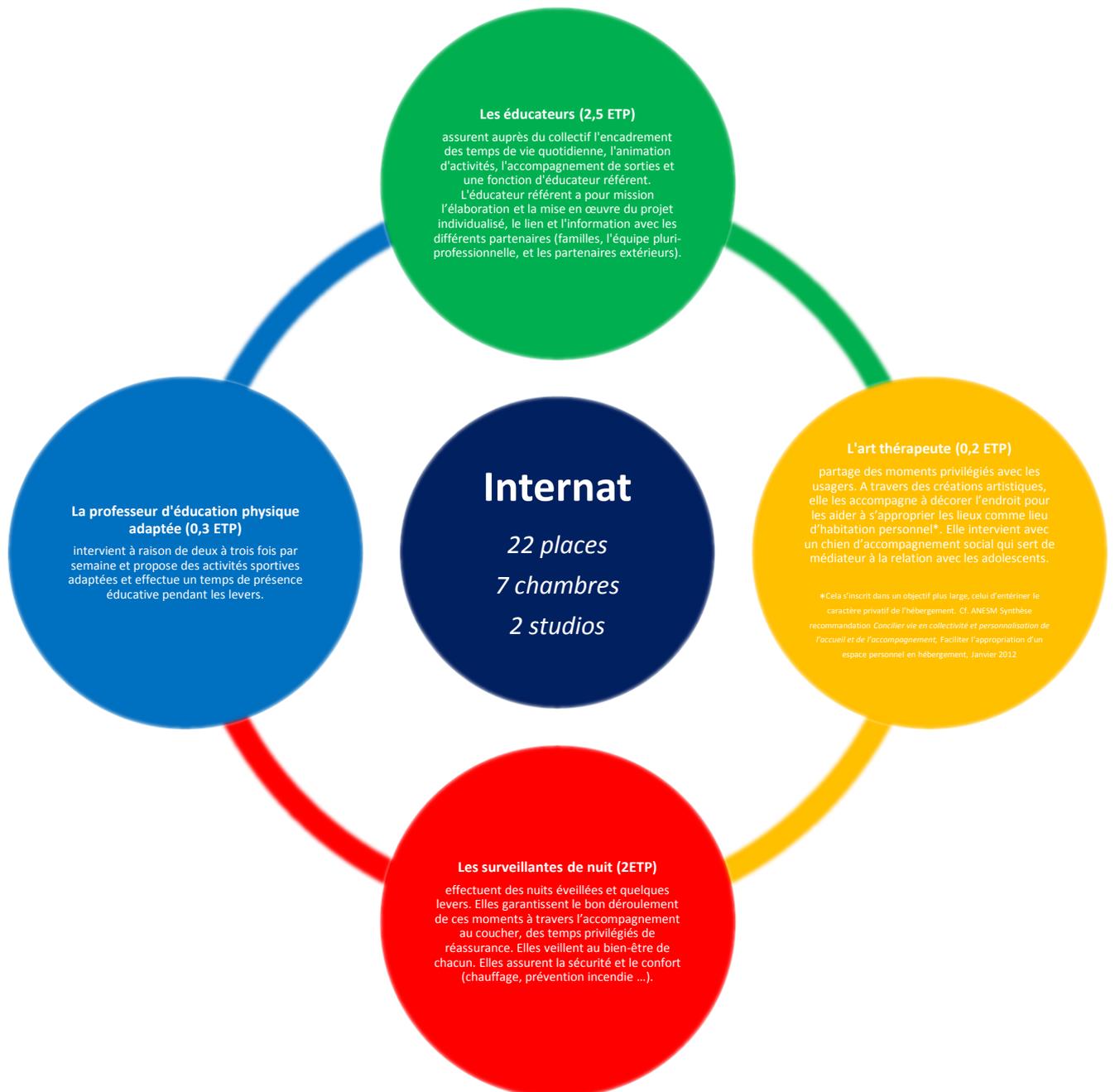
Le traitement des situations difficiles et les enseignements qui en sont tirés enrichissent le capital technique de l'équipe. Régulièrement, des notes de synthèse sont réalisées qui prennent place dans les documents techniques tenus à disposition des nouveaux professionnels et du dispositif qualité (évaluation interne). Plutôt fiche action car aujourd'hui cela n'existe pas mais pourrait-être intéressant à mettre en place.

4. La bientraitance en toutes circonstances

Quelles que soient les situations rencontrées, la recherche de pratiques bientraitantes est continuellement à l'œuvre. Nous entendons par « pratique bientraitante » une manière de faire ou de dire qui ne porte pas atteinte à l'intégrité physique, morale ou psychique des personnes concernées.

Notre attention porte en particulier sur :

- Le vocabulaire qui, en toutes circonstances, respecte la personne et fait appel à son discernement et sa responsabilité
- Les gestes et postures qui doivent être cohérents avec le vocabulaire et contribuer à faire exister un cadre de contenance psychique
- Les activités et situations créées qui, du fait de l'anticipation des effets pouvant être produits, contribuent à la création des repères de sens liés aux objectifs généraux que nous avons présentés plus haut.



B- Les accompagnements transversaux

1) Les accompagnements médicaux et thérapeutiques

La stratégie thérapeutique nécessite la meilleure connaissance clinique possible des jeunes sur le plan de leur personnalité, de leur histoire médicale et de leur vécu. Elle se définit après un bilan général des difficultés mais aussi des compétences des enfants et adolescents accueillis dans l'établissement.

a) Le suivi médical

α) Les médecins

Le temps des médecins est réparti entre **deux psychiatres** (1,15 ETP) et **un médecin généraliste** (0,2 ETP).

Le médecin généraliste réalise à minima pour tous les usagers de l'établissement une visite médicale annuelle. Il s'assure de la bonne tenue des dossiers médicaux et diffuse à l'intérieur de l'établissement les informations nécessaires pour assurer un accompagnement médical de qualité. Il élabore des protocoles médicaux et participe aux actions de prévention en matière de santé.

Les médecins psychiatres interviennent auprès des partenaires administratifs, sociaux ou médicaux qui ont participé ou participent au suivi de l'utilisateur (MDPH, services sociaux, médecins extérieur, rééducateurs). Ils donnent leur avis médical sur les admissions. A la demande des usagers ou de leurs familles, sur proposition de l'équipe ou à son initiative, ils conduisent des entretiens individuels. Si nécessaire, des traitements médicaux peuvent être instaurés en accord avec les familles. Des consultations et des interventions psychothérapeutiques peuvent être proposées à l'extérieur. Ils coordonnent alors les soins psychiatriques en lien avec les équipes sanitaires et le suivi spécialisé s'effectue sous leur responsabilité. A cette fin, ils animent mensuellement des réunions paramédicales (avec les orthophonistes et les psychomotriciennes) et travaillent en collaboration avec les psychologues.

β) L'infirmierie

Le temps de l'infirmière est de 1 ETP. Elle assure le suivi de l'état de santé des jeunes dans le cadre des actions de prévention et d'éducation en matière d'hygiène et de santé individuelle et collective. Au quotidien, elle accueille chaque jeune qui la sollicite pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé. Elle répond aux situations d'urgence, pratique les soins infirmiers, organise et assure le suivi des consultations du médecin généraliste, des médecins psychiatres ainsi que de certaines consultations spécialisées à l'extérieur (dermatologue, podologue, urgences, laboratoire d'analyses médicales...).

Elle s'occupe aussi des pharmacies de l'établissement : infirmerie, internat, cuisine, ateliers techniques et séjours. Sur prescription nominative ou en appliquant le protocole, elle donne les traitements.

Travaillant en étroite collaboration avec les professionnels, elle leur assure la transmission des observations utiles à la continuité du suivi des usagers. Elle gère les demandes émanant des assistantes sociales relatives aux certificats médicaux divers.

Elle joue un rôle de conseil auprès des familles pour ce qui est relatif à la santé et organise au besoin des formations pour les professionnels en sollicitant des partenaires extérieurs.

Tout au long de l'année, elle organise des actions de dépistage et des actions de prévention. Elle est également une personne ressource pour le groupe VARS.

γ) Projet Alimentation Santé Activités Physiques Adaptées (PASAPA)

Lancé en 2013, PASAPA s'inscrit dans le Plan Santé 2015/2018 d'AVENIR-APEI. Le constat de départ suscitant ce projet fut l'augmentation des excès de corpulence et ses conséquences sur la santé et la vie sociale des jeunes. Depuis, PASAPA, parmi une multitude d'actions, a :

- favorisé l'émergence de repas équilibrés pour tous et plus généralement d'une alimentation saine (cessation des grignotages, plus de nourriture venant du domicile, développement d'ateliers de cuisine éducative, accompagnement lors d'achat de courses alimentaires...)
- entraîné la multiplication (gymnase ouvert lors des récréations désormais) et la diversification des activités physiques (zumba, rugby, marche à pieds...);
- développé les échanges avec les familles en vue de prolonger la mise en œuvre de ces actions au domicile des jeunes ;
- eu recours à l'utilisation de podomètres et à un logiciel de suivi médical spécialisé (logiciel Calimco).



Smoothies « PASAPA » offerts
aux parents lors d'un samedi matin

En perpétuelle amélioration et toujours soutenue par un groupe de travail destiné à faire vivre ce projet⁴², PASAPA contribue à une meilleure prise en charge médicale des enfants accueillis et a pour mérite de s'inscrire dans le cadre de la recommandation de l'ANESM sur « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée » publiée en Juillet 2013.

b) Les accompagnements thérapeutiques

Ils sont proposés par les différents intervenants lors des réunions mensuelles de soin. La diversité des possibilités offertes permet de répondre à des besoins différents en prenant en compte notamment, le degré d'accès au langage et le niveau d'élaboration et ainsi de fonder une approche thérapeutique personnalisée, articulée aux dimensions éducatives et pédagogiques.

α) La psychologie

En guise d'exorde, la mission fondamentale du psychologue est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique, ainsi que de favoriser l'expression et la compréhension des émotions, de faire des liens entre les ressentis internes et les événements de la vie, de son histoire et de ses projets.

L'IME dispose dans son effectif de 3 psychologues pour un ETP total de 2,07.

⁴² Cf. Annexe H : plus d'informations sur PASAPA.

- La référence psychologique

Les psychologues suivent l'évolution de chaque usager de son entrée à sa sortie de l'établissement et ont donc en référence un nombre d'usagers en proportion de leur temps de présence respectif.

Chaque psychologue référente évalue les compétences cognitives et relationnelles du jeune (à partir d'observations directes et indirectes, ou d'outils plus spécifiques). Elle aide à la compréhension globale de ses besoins et à la cohérence des actions menées. Elle garde le souci constant de la dimension subjective du jeune et de son entourage. Elle s'attache particulièrement à faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique.

La psychologue est amenée à évaluer l'angoisse et les processus psychiques à l'œuvre ainsi que leurs impacts sur les processus de pensée et sur les capacités d'adaptation.

Une évaluation régulière permet l'analyse de l'évolution du jeune aussi bien dans la construction de la pensée que dans celle de sa personnalité.

Dans sa mission, elle contribue à l'élaboration du projet individualisé auprès de l'équipe pluridisciplinaire, et aide à la participation de l'usager (jeune et sa famille) à ce projet, afin de garantir un épanouissement harmonieux. Elle peut être amenée à aborder avec le jeune et/ou sa famille les difficultés rencontrées et construire avec lui la possibilité d'un accompagnement psychique adapté à ses besoins (voir le paragraphe 3.2.3.1 sur la psychothérapie)

Dans le cadre du travail de référence, elles rencontrent donc les parents des usagers pour mieux comprendre l'histoire du jeune au plan psychologique, éclairer la problématique, mais aussi soutenir la famille dans les différentes étapes de l'évolution du jeune.

- Les psychothérapies

Ce travail psychique est assuré par les psychologues. Il a pour objectif d'abaisser le seuil des angoisses et de transformer, autant que possible, des aspects infantiles insuffisamment élaborés, en se référant à la théorie psychanalytique. C'est un processus qui demande du temps, un rythme régulier et une pérennité du cadre.

Ce travail d'élaboration psychique peut avoir différents cadres, le choix se faisant en fonction du jeune et de sa problématique, lors des réunions de psychothérapeutes :

- Entretiens ponctuels
- Psychothérapie de soutien
- Psychothérapie psychanalytique

Dans le cadre de la psychothérapie, il est souhaitable d'instaurer avec les parents du jeune, une alliance thérapeutique. Celle-ci leur permet d'une part d'adhérer et de soutenir le travail de psychothérapie, et d'autre part d'être acteur dans l'évolution de leur enfant.

Enfin, au-delà de leur travail auprès des jeunes accueillis et de leurs familles, les psychologues restent à disposition de chaque membre de l'équipe des Glycines pour des échanges autour de leur pratique et vécu professionnel, dans un souci d'amélioration de la qualité et des liens du travail institutionnel.

β) L'orthophonie

Le temps d'orthophonie est de 1,94 ETP. L'objectif de l'accompagnement orthophonique est de favoriser l'appétence à la communication et la qualité de la communication orale et écrite. Suite à un temps d'évaluation et de discussion en équipe de

soin, une remédiation orthophonique peut être proposée en séance individuelle, en binôme ou en groupe.

L'orthophoniste peut être amenée à centrer son action plus précisément sur l'un ou l'autre des aspects suivants et ce, en fonction des indications thérapeutiques :

- Les troubles de la communication
- La pragmatique
- L'articulation
- La déglutition
- La parole
- Le langage oral (compréhension- expression)
- Le langage écrit
- Le raisonnement logique et logico- mathématique
- L'attention et la concentration
- La mémorisation

γ) La psychomotricité

Le temps de psychomotricité est de 1,16 ETP. Ainsi, deux psychomotriciennes se partagent ce temps d'intervention auprès des usagers en séances individuelles ou en groupes. Le cadre thérapeutique peut aussi s'étendre à des prises en charge en co-animation (enseignement, éducatif) ou avec des partenaires extérieurs (équithérapie, balnéothérapie...).

Par le biais de la médiation corporelle, le psychomotricien intervient sur les plans corporels, psycho-affectif et cognitifs de l'enfant et de l'adolescent.

Les actes de psychomotricité sont soumis à la prescription médicale.

Les indications thérapeutiques sont :

- retard du développement psychomoteur
- trouble du schéma corporel
- retard de maturation neurologique
- trouble de la régulation tonique
- troubles tonico-émotionnels
- trouble de la latéralité
- trouble de l'organisation spatio-temporelle
- maladrotes gestuelles, motrices et dyspraxies
- inhibition psychomotrice
- instabilité psychomotrice
- trouble de la graphomotricité à l'exclusion du langage écrit

δ) L'art-thérapie

Assurée par la personne également en charge de la médiation animale, elle vise à apprendre à organiser les processus de la communication, de la relation et de l'expression par l'intermédiaire de la création plastique. Cette technique de soin s'adresse en particulier aux jeunes qui rencontrent des difficultés à aller vers l'autre, à exprimer des ressentis, à se concentrer, à faire des choix...

Le rôle de l'art thérapeute est alors d'établir une relation de confiance avec l'enfant, de soutenir ses désirs et l'émergence de sa créativité.

Le but de l'atelier n'est pas l'esthétique ni la technique mais de toucher à l'aide des matériaux les problèmes vécus par les enfants.

ε) La médiation animale

Cette pratique professionnelle de soin s'articule à mettre en relation l'homme et l'animal dans un but thérapeutique, éducatif et/ou simplement récréatif.

Aux Glycines, elle se réalise grâce à un chien éduqué par l'association Handi'chiens. Face au jeune, il est considéré comme un médiateur pour déclencher une réaction, entrer en relation, stimuler la communication, pour aller vers un mieux-être psychique, physique et émotionnel.

La plupart des jeunes de l'institution sont concernés par cette activité dont les objectifs sont aussi le développement de l'empathie et de la maîtrise de soi.



ξ) Les groupes de paroles

Abordant des thèmes variés, principalement co-animés par un psychologue et un éducateur, les groupes de paroles s'apparentent à des lieux d'expression au cours desquels les jeunes peuvent échanger entre eux, s'informer, connaître leurs droits mais aussi le fondement d'interdits.

Liste des groupes de paroles existant :

- Le Groupe « *L'IME pour quoi faire ?* » qui vise à faciliter la prise de conscience des jeunes de leurs difficultés qui les ont amenées à entrer à l'IME. Il concorde aussi à apaiser des angoisses naissantes, met en lien difficultés et notion de handicap, travaille certains mécanismes de protection, clivage ou déni.
- Groupe « *Stage et Insertion* » qui s'adresse à des jeunes de la SIFPRO
- Le groupe « *Passerelle* » qui peut se présenter comme un pendant du groupe Stage et Insertion mais qui s'adresse à des jeunes dont les projets s'orientent vers des milieux de vie. C'est le seul groupe où la co-animation par une psychologue n'est pas systématique.
- *Les Groupes EARS (Education Affective Relationnelle et Sexuelle)* qui donnent l'occasion aux jeunes accueillis de converser sur les thèmes précités et d'avoir progressivement accès à davantage de connaissances sur le fonctionnement de leurs corps mais aussi les moyens de prévention face aux dangers pouvant être provoqués par une relation (violence, IST, abus, grossesse non désirée...). Force de l'IME, étalonnés sur plusieurs degrés, ils concernent tous les jeunes de l'établissement⁴³.

Ce dispositif de travail permet un dégagement affectif du jeune de son environnement quotidien. C'est un moyen de partage d'expériences, vécues ou à venir, et d'identifications mutuelles. Les psychologues apportent un éclairage clinique sur la dynamique du groupe et sur les contenus exprimés par chaque jeune, en complément du regard éducatif.

η) Espace multi-sensoriel

Anciennement appelé Snoezelen, ce terme nous vient de Hollande et résulte de la contraction de deux mots : snuffelen (renifler, sentir) et doezelen (sommoler). Développée dans les années 1970 aux Pays-Bas, cette activité vise à stimuler la sensorialité de la

⁴³ Voir Annexe I : EARS.

personne stimulée dans une ambiance sécurisante. Cette approche ne se limite donc pas seulement au soin mais peut-aussi viser un le bien-être ou encore un apaisement des angoisses. Pour autant, l'accès d'un jeune à Snoezelen doit entrer dans le cadre de son PPA, validé par le chef de service.

A l'IME, Snoezelen se matérialise sous la forme d'une salle spécialement aménagée regorgeant d'outils faisant appel aux 5 sens, auxquels on peut rajouter le vestibulaire et le kinesthésique.

2) L'accompagnement pédagogique

L'unité d'enseignement de l'IME dispose, selon la réglementation en vigueur, de son projet propre. Le texte ci-dessous en est extrait :

« Les différents groupes de l'unité d'enseignement, par des voies différentes, sont tous contributifs pour un objectif général commun : l'ACCESSIBILITE.

En effet, l'activité de l'UE, de par les missions confiées décrites dans les textes réglementaires, est responsabilisée pour l'acquisition par les jeunes de possibilités accrues d'agir, et ainsi d'accéder dans de meilleures conditions à la vie « avec et au milieu des autres ». Qu'il s'agisse d'un accès à la vie personnelle, professionnelle ou sociale dans une perspective réaffirmée d'inclusion au mieux des désirs et des capacités des jeunes.

Les finalités et objectifs généraux

« Les unités d'enseignement ont pour mission de dispenser d'une part un enseignement général, permettant d'assurer les apprentissages scolaires, le développement de l'autonomie et de la socialisation, et en fonction du public de l'UE, un enseignement professionnel intégrant l'initiation et la première formation professionnelle. » (Décret 23.06.2016)

Ces finalités se déclinent en quatre points :

L'accessibilité scolaire

C'est à dire une scolarisation pour un maximum de jeunes de l'IME et l'aménagement de cette scolarité.

La quasi-totalité des enfants et adolescents accueillis à l'IME (74 sur un effectif de 94 pour 2017/2018) bénéficie d'un temps de scolarité en fonction des niveaux repérés et des besoins identifiés.

L'importance pour chaque jeune est de pouvoir bénéficier des disciplines fondamentales d'enseignement afin de progresser dans ses apprentissages et dans la connaissance du monde qui l'entoure en complémentarité avec les autres formes de l'accompagnement (éducatif et soins).

Les enfants et adolescents orientés vers l'IME sont, au moment de leur entrée, en âge d'une scolarité obligatoire. Ils vont bénéficier d'un Projet Pédagogique Individualisé construit à partir de l'évaluation des compétences scolaires et des capacités et difficultés à s'inscrire dans la scolarité. Il prend en compte également les souhaits de l'enfant, de ses parents et s'articule avec le projet personnalisé d'accompagnement élaboré en réunion de synthèse-projet.

Cette orientation exige une souplesse de fonctionnement et une réactivité de l'équipe enseignante en lien étroit avec les capacités des autres équipes de l'IME. De ce fait, le temps de scolarité individuel peut varier, ce qui impliquera des coordinations nécessaires avec les autres équipes de l'institution.

L'accessibilité pédagogique

C'est à dire la personnalisation du parcours pédagogique et des outils d'apprentissage. Afin de permettre aux élèves de poursuivre une scolarité dans les meilleures conditions, les enseignants mettent en œuvre des méthodes pédagogiques variées et stimulantes et

recherchent les outils et supports les plus adéquats compte tenu des besoins. Le respect de la personnalité de l'enfant, de ses rythmes et de ses difficultés d'apprentissage guide l'action des enseignants.

L'enseignant développe des pédagogies diversifiées afin de faciliter l'accès du jeune aux activités mises en place et aux acquisitions recherchées. Des plans individuels d'apprentissage sont élaborés et actualisés régulièrement. Ils sont communiqués aux élèves et à leurs parents. L'évaluation se fait en continue. L'accent est mis sur la valorisation des réussites et des progrès réalisés. En lien avec les différentes évaluations la création d'un livret de compétences est en cours de réflexion.

Il est important que les élèves perçoivent la classe, mais aussi l'Ecole, comme un lieu source d'échanges et de communication, un lieu de respect mutuel, de mise en valeur des compétences de chacun, où les essais et les erreurs sont possibles et considérés comme nécessaires, où chacun a sa place pour apprendre avec les autres.

Il s'agit donc de poursuivre pour chaque élève les objectifs suivants :

- Prendre conscience de ses capacités
- Développer ses capacités de communication et d'expression
- Acquérir un comportement social adapté à la vie collective
- Utiliser, consolider et acquérir les connaissances disciplinaires fondamentales
- Acquérir les compétences sociales permettant la vie avec les autres
- Créer les conditions les plus favorables pour une orientation future adaptée aux besoins.

L'accessibilité professionnelle

C'est-à-dire concourir à rendre possible une orientation professionnelle. Les enseignantes et la coordinatrice de l'UE accompagnent les élèves dans leur projet d'insertion professionnelle à partir du passage à la SIPFPro.

Les jeunes en fin de parcours de formation professionnelle préparent l'Attestation des Compétences Professionnelles. Ils bénéficient de temps de classe pour travailler les compétences du Socle commun en lien avec les compétences professionnelles qui seront validées. Les objectifs sont de reconnaître les acquis des élèves en fin de parcours au sein de l'institution et de délivrer une attestation reconnue sur le territoire nationale, « *outil de dynamique formative et de construction qualifiante participant à un parcours de vie* ».

Un suivi de ce dispositif est assuré par la responsable des attestations de compétences de l'Education nationale (PLP).

Les attestations de compétences sont basées sur les référentiels de CAP, à l'heure actuelle, l'Education nationale a validé un référentiel pour les Espaces verts, pour la Restauration et pour la Blanchisserie. Nous sommes dans l'attente d'un référentiel pour le Conditionnement. Les directives de l'Education Nationale sont d'accompagner les élèves vers le monde du travail en évitant les ruptures de parcours. L'objectif est de rendre plus accessible l'apprentissage afin que les élèves handicapés puissent s'inscrire de manière durable dans le monde du travail.

L'accessibilité sociale

Nous entendons par là, le développement de l'autonomie, l'ouverture sur le monde et l'inclusion.

Les élèves ont, pour beaucoup, rencontré des difficultés, voire des échecs dans leur scolarisation antérieure. L'équipe pédagogique valorise tous les types de compétences.

L'accessibilité sociale correspond à la dimension de l'insertion sociale et donc du « vivre ensemble ». C'est aussi avec l'enseignante, en classe, en sortie, lors de classe découverte, que les élèves se familiarisent puis apprennent, les codes sociaux, l'attitude d'élève, l'ajustement des relations, jusqu'à être un citoyen responsable. Découvrir ce qui les entoure,

favoriser les échanges autonomes et permettre l'inclusion, sont au cœur du projet de chacun des élèves.

A l'IME Les Glycines, les enseignantes s'interrogent aussi sur l'inclusion en dehors de leur salle de classe. Elles cherchent à faire grandir les élèves pour les amener à une vie la plus autonome possible. L'UE est un vecteur de cet apprentissage essentiel, comme :

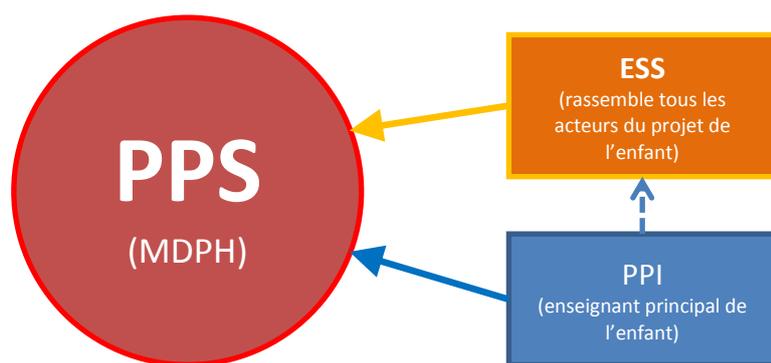
- Savoir demander de l'aide
- Comprendre les règles de la classe pour ensuite comprendre les règles en dehors.
Ex. le code piéton.
- Etre curieux
- Développer la notion de « citoyen »

L'unité d'enseignement est placée sous la responsabilité du chef de service de la SEES. Inscrite dans le quotidien des enfants, adolescents et jeunes adultes de l'IME, elle concourt au développement des compétences et de l'autonomie des usagers. Elle se structure à partir des prescriptions de l'arrêté du 2 Avril 2009 et des articles D.351-17 à D.351-20 du Code de l'éducation.

- Fonctionnement

Elle est composée de 5 enseignantes réparties dans 5 classes. Elles ont pour mission de faire acquérir aux enfants et adolescents rencontrant des difficultés importantes d'apprentissages, les connaissances de base : lecture, écriture, calcul, en s'adaptant à chaque élève. Les enseignants doivent donc s'inscrire dans une pratique réfléchie et réflexive afin d'aider l'élève à dépasser ses troubles cognitifs.

Les enseignantes accueillent les enfants en binôme avec l'éducateur référent le matin. Elles participent à des réunions destinées à élaborer les objectifs de l'accompagnement individualisé et celles spécifiques à l'accompagnement pédagogique (ESS⁴⁴). Ces dernières servent à actualiser chaque année le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) notifié par la MDPH. A cet égard, le Projet pédagogique individualisé (PPI)⁴⁵ élaboré cette fois par l'enseignante référente de la classe contribue également à réévaluer le PPS. Elle y indique les besoins scolaires particuliers et détermine les ajustements pédagogiques nécessaires à l'élève.



⁴⁴ ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation. Elle rassemble l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en œuvre du PPS : parents, enseignant référent, enseignants, professionnels de santé, directeur...

⁴⁵ Voir Annexe J. Le PPI peut se présenter comme une déclinaison pédagogique du PPS.

L'école est un lieu spécifique, dans lequel les règles scolaires communes s'appliquent à tous. L'aménagement des classes est semblable à ce que l'on trouve dans toute école et il est demandé aux élèves d'avoir avec eux leur matériel scolaire : cartable, trousse, cahiers....

L'intégration scolaire⁴⁶ en milieu ordinaire est encouragée à travers un partenariat avec les établissements scolaires de la région (ULIS école, ULIS collège, SEGPA), en parcours croisé.

- Démarche et supports d'enseignement

La première mission de l'enseignante est de redonner goût au jeune de venir en classe où il va pouvoir se reconstruire une identité d'élève. Cela implique que la peur d'échouer disparaisse pour ne pas supplanter toute élaboration intellectuelle.

Ensuite, à plus long terme, les enseignantes s'évertuent à ce que l'élève devienne capable de répondre à une consigne orale ou écrite ; d'abord soutenu dans ses efforts par l'enseignante si nécessaire, puis de manière autonome. L'accompagnement scolaire se doit donc d'être particulièrement individualisé afin que l'apprentissage soit toujours à la portée de l'élève. En effet, les besoins des élèves requièrent d'adapter le travail proposé en déclinant pour chaque enfant une tâche à son niveau.

Aucune méthode pédagogique spécifique n'est prônée mais les programmes scolaires nationaux sont adaptés en fonction des capacités des enfants, de leur rythme d'acquisition, de leur possibilité d'attention et de compréhension.

Une bibliothèque au sein des locaux et dans les classes permettent l'éveil à la littérature, l'animation de groupes « conte », le développement du plaisir de lire. Toutes les classes sont pourvues d'un ordinateur avec accès Internet permettant la recherche d'informations.

Depuis 2017, des tablettes numériques sont à disposition de l'UE. D'une part, ces tablettes peuvent être utilisées vis-à-vis de certains élèves démotivés ou présentant des difficultés importantes de motricité fine, d'autre part leur intronisation permet de former les élèves à appréhender les outils numériques, technologies toujours plus présentes dans l'environnement sociétal d'aujourd'hui.

- Transversalité avec les autres services

Les apprentissages scolaires sont réinvestis dans les activités du quotidien et les accompagnements complémentaires menés par les autres professionnels de l'IME. Cette transversalité et complémentarité des accompagnements deviennent possible grâce à la coopération des différents acteurs du projet d'accompagnement individualisé.

Les enseignantes peuvent être à l'initiative de différents projets selon les intérêts et les besoins des enfants : les animaux de la ferme, projet nature, culture, théâtre, projet avec les intervenants du soin (psychomotricité, orthophonie), arts plastiques, partenariat avec un collège de la ville, organisation de classes découverte...

- Coordination de l'UE

Elle est assurée par l'une des enseignantes qui bénéficie d'un temps de décharge de deux demi-journées afin d'assurer des missions spécifiques :

- mettre en œuvre et suivre les ESS et PPS en relation avec l'enseignant référent sur le territoire,

⁴⁶ Cf. Fiche Action « Vers l'inclusion ». La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

- transmission des informations sur les nouvelles admissions à l'ensemble du corps enseignant
- créer et développer les partenariats avec les écoles,
- suivre les parcours croisés (ULIS école, ULIS collège, SEGPA).

3) Le Pôle social/insertion

Il est sous la responsabilité de la chef de service de la SIPFPro.

- Le pôle social

L'accompagnement social est réalisé par **2 assistantes sociales (AS)**. Une AS est nommée référente de l'utilisateur et rencontre les familles au moment de l'admission pour :

- Réaliser une évaluation sociale de la situation familiale dans sa globalité
- Informer sur les droits des usagers aux prestations sociales
- Aider à la constitution de dossiers administratifs,
- Ouvrir des droits et se diriger vers la mise en place d'aides adaptées si besoin...

Cet accompagnement se poursuit tout au long du parcours du jeune à l'IME. Ainsi, les AS participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets individualisés en lien avec les professionnels de l'institution (réunion de projet, échanges avec les professionnels référents autour des situations...). Elles favorisent les partenariats avec les territoires d'action sociale, services de l'Aide sociale à l'Enfance, MDPH, établissements médicosociaux, CMP, tribunaux pour enfants ou d'instance, services des tutelles, placements familiaux ou services d'aides éducatives à domicile...

A cette fin, plusieurs moyens sont mis à disposition : entretiens, visites à domicile, démarches à l'extérieur, participation aux différentes réunions (synthèses, réunion multi partenarial, insertion, sociale, retour de synthèse...).

- Le pôle insertion

Il regroupe quatre professionnels ; à savoir **une coordinatrice insertion**, les deux assistantes de service social (AS) déjà évoquées plus une psychologue à temps partiel. Au-delà de réunions mensuelles, les AS et la coordinatrice font des points réguliers autour des différents projets d'orientation des jeunes.

En effet, l'objectif du pôle insertion est de préparer et favoriser la transition des usagers lorsqu'ils quittent l'IME pour poursuivre leur projet de vie dans une autre structure.

L'insertion concerne plus particulièrement les jeunes à partir de 16 ans. La coordinatrice d'insertion et l'AS référente sont en lien avec l'utilisateur et sa famille pour connaître leurs attentes, préparer les stages et la sortie. Ainsi, elles recherchent des lieux de stage (ESAT, FO, FV, CAJ, CAVT...), de nouveaux partenaires et visitent des structures. Elles anticipent la sortie de l'utilisateur et toutes les démarches afférentes à sa nouvelle orientation.

La coordinatrice reste l'interlocutrice privilégiée des stages. Elle assure dans la structure d'accueil la présentation de l'utilisateur, suit le déroulement du stage et participe au bilan. En amont, elle prend garde à l'apprentissage de l'autonomie dans les transports⁴⁷.

⁴⁷ RBPP ANESM – Ouverture de l'établissement à et sur son environnement, La stratégie d'ouverture, Questionner la tension entre autonomie et protection, Janvier 2012

Pour préparer ces moments et affiner leur projet, les usagers bénéficient de groupes de parole appelés « stage et insertion » qui sont animés par la psychologue du pôle et un éducateur de la SIPFPro. Ils y partagent leurs expériences, leurs envies, leurs difficultés.

Afin d'informer les familles et de répondre à leurs interrogations, le pôle insertion organise des réunions thématiques sur l'après-IME et se rend disponible pour des entretiens.

4) Les activités de sport et loisirs

a) *Les activités physiques adaptées*

La prise en charge éducative de l'enfant ne serait pas complète si la possibilité de développer ses aptitudes corporelles et motrices ne lui était pas offerte. Faire vivre son corps au travers des activités physiques est pour ses pratiquants, une expérience essentielle pour s'épanouir et s'ouvrir au monde.

Une professeure d'activités physiques et un éducateur sportif extérieur sont ainsi présents à l'IME, permettant d'offrir à tous un temps d'activités physiques. Ils interviennent sur les temps d'externat et d'internat et amènent les usagers à percevoir les activités physiques comme une expérience divertissante et enrichissante.

Ces dernières s'inscrivent dans le PASAPA et dès lors, s'adressent à tous les usagers de l'établissement. Pour aller plus loin, les temps d'activités physiques lors de rencontres inter établissements ou au sein de clubs ou associations sportives « ordinaires » sont encouragés.

Pour les plus jeunes, les activités sont organisées à partir de jeux et de parcours moteurs/d'évolution qui favorisent l'intégration du schéma corporel et de l'équilibre, le repérage spatio-temporel, et la maîtrise progressive des capacités motrices et physiques.

Pour les plus âgés, les activités s'articulent autour des disciplines sportives individuelles et collectives, incitant au respect des règles, des consignes. Peu à peu le plaisir de jouer cède la place à l'effort sportif, dans un dépassement de ses limites personnelles d'autant plus valorisant qu'il se met au service du collectif (émergence de l'esprit d'équipe).

Ces activités ont pour but de rechercher un développement maximal des possibilités d'action et de réaction face à l'environnement physique et humain, une résistance à l'effort, l'établissement de liens sociaux, et l'obtention d'une image favorable de soi-même.

Elles agissent sur différents aspects de la vie quotidienne et s'inscrivent pleinement dans le développement de l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle. Par l'apprentissage des règlementations, des techniques, elles concourent à l'acquisition de connaissances, à la compréhension et à l'analyse de situations. Sur un plan social, elles contribuent à l'intégration, à une meilleure gestion de son temps libre, à la création de relations. En valorisant l'effort, l'endurance et la persévérance, et le collectif, elles participent à optimiser la confiance en soi à travers une meilleure connaissance de soi, de son potentiel, ses limites et à une meilleure estime.

Au niveau de la santé, elles améliorent la condition physique, la motricité, la connaissance de son corps. Elles préviennent aussi la sédentarité et l'obésité.

b) *La musique*

Cette activité est proposée sous la forme d'un atelier hebdomadaire décloisonné, c'est-à-dire s'adressant aussi bien aux enfants de la SEES que de la SIPFPro. Elle a pour objectif d'offrir à chaque participant la possibilité de s'exprimer, de s'extérioriser et d'améliorer ses capacités de communication.

c) Les arts plastiques



Exposition d'œuvres réalisées par les jeunes -
Octobre 2014

Les arts plastiques s'inscrivent pleinement dans les objectifs des accompagnements éducatifs et pédagogiques. Ils participent à l'amélioration de la connaissance de soi, à la construction de la personnalité, au développement d'attitudes dynamiques (curiosité, ouverture, persévérance, initiative...).

Les temps d'arts plastiques sont organisés en collaboration étroite avec les enseignants et les éducateurs autour d'un thème, culture du monde, qui évolue tous les ans. Selon le jeune, des temps individualisés peuvent aussi être intégrés à son emploi du temps.

En variant les approches, les supports, les techniques, le jeune est invité à entrer dans le monde imaginaire et sensible. Dans celui-ci, chaque jeune bénéficie d'une véritable marge de liberté dans son expression artistique et est soutenu dans sa pratique exploratoire.



Masque du carnaval d'automne 2014

d) Les transferts



Séjour voile

Soutenus par un projet pédagogique, il s'agit de séjours en hébergement organisés à l'extérieur, en faveur de petits groupes d'utilisateurs.

Parmi d'autres objectifs, les transferts permettent une première séparation avec les parents, un renforcement de la relation éducative dans un autre lieu que celui de l'IME et d'offrir un espace de rupture dans le quotidien du jeune⁴⁸.

C- Les fonctions supports

1) L'équipe administrative

Maillon essentiel de l'équipe pluridisciplinaire, le secrétariat est composé de trois secrétaires ayant des fonctions différenciées et complémentaires. Elles travaillent en synergie avec l'ensemble du personnel et contribuent à la communication dans l'établissement.

⁴⁸ Voir Annexe K : Protocole de Transfert.

La secrétaire polyvalente est chargée de l'accueil tant physique que téléphonique des familles, enfants et adolescents ainsi que de tous les partenaires et fournisseurs de l'institution. Investie dans l'organisation de la majeure partie des réunions ou événements, elle est aussi la première gestionnaire du courrier (réception, envoi, dispatching).

Elle gère le planning du parc automobile, contrôle les absences et présences des enfants, et établit leurs certificats de scolarité. Elle assure aussi les commandes de repas auprès du prestataire extérieur en plus du suivi des conventions de stage en lien avec la coordinatrice d'insertion.

La secrétaire médicosociale est responsable du suivi administratif des jeunes accueillis (admissions, projets individualisés, courriers aux parents et à la MDPH, renouvellements MDPH et amendements Creton, tenue des dossiers....) et des courriers faits par les médecins. Elle est également en lien régulier avec la CPAM auprès de laquelle elle rapporte les prises en charge et états trimestriels.

En relation avec le service ressources humaines du siège, **la secrétaire de direction** assure tout ce qui concerne les salariés : suivi des embauches, contrats, visites médicales, absences, arrêts de travail, indicateurs de paie, mutuelle, formation, annualisation...).

Outre la gestion de la caisse, elle assure aussi auprès de l'équipe de direction la distribution du courrier. Elle rédige les comptes rendus de réunions institutionnelles ainsi que de nombreux courriers émanant de la direction et concernant l'organisation du travail ou la gestion du personnel.

Elle constitue enfin un véritable relai de communication auprès du siège, de l'ARS et des services DEEP⁴⁹ et ASH⁵⁰ de l'éducation nationale.

2) Les services généraux

Dans le cadre de ses fonctions, **la chef de service de l'économat** (1 ETP) a la responsabilité de l'exécution de tous les travaux de l'établissement, après évaluation des besoins et analyse des différentes propositions des entreprises. Ces travaux s'opèrent dans le souci du développement de la qualité du cadre de vie des usagers et des professionnels. En effet, l'affectation des locaux se doit d'être évolutive afin de s'adapter le plus pertinemment possible aux besoins des personnes accueillies, pour éviter qu'elles ne se trouvent « *en décalage avec l'architecture des lieux* »⁵¹.

Par ailleurs, la tenue des registres lui est confiée. Elle supervise et contrôle l'ensemble des achats. Concernant la gestion des transports des jeunes accueillis, elle veille à la bonne exécution des contrats (respect des horaires, gestion optimum des tournées...).

Enfin, elle encadre le personnel des services généraux et est en lien avec la comptable.

Cette dernière exerce son activité au siège ; elle tient la comptabilité de l'établissement sous la responsabilité de la Direction et de l'association gestionnaire.

L'équipe des services généraux compte **1 ETP d'agent de service intérieur et 2 ouvriers d'entretien**. Impliqués au quotidien dans la vie de l'établissement, ils participent à son bon fonctionnement, son entretien et sa maintenance.

L'agent de service intérieur assure quotidiennement la propreté des locaux (internat et salle à manger) ainsi que le service des repas du midi. Chaque jour au côté des usagers, elle a des contacts privilégiés avec eux. Elle est aussi associée à l'organisation de moments conviviaux de l'établissement : fêtes de Noël, de fin d'année, réunions de rentrée... Elle

⁴⁹ Division des établissements d'enseignement privés

⁵⁰ Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

⁵¹ RBPP ANESM – Ouverture de l'établissement à et sur son environnement, Développer le caractère accueillant de l'établissement, Questionner la pertinence de l'architecture, Janvier 2012

travaille avec le chef cuisinier (gérant de la Sodexo) et deux travailleurs détachés par l'ESAT de la Roseraie, pour le service du midi.

Les agents d'entretien réalisent quant à eux des réparations et travaux de bricolage aussi multiples que variés dans la structure (pose de carrelage, assainissement, petites maçonneries, serrurerie, électricité, peinture...). Aux portails, chaque jour, ils participent à tour de rôle à l'accueil et à la sortie des usagers.

Ils sont aussi en charge de la maintenance des véhicules. Ainsi, ils sont les acteurs majeurs du maintien des conditions de sécurité et se coordonnent avec des prestataires pour tout ce qui est relatif à la sécurité incendie, au chauffage ou autres travaux spécialisés.

3) L'équipe de Direction

L'appui de l'équipe cadres passe notamment par un souci de proximité avec les professionnels. Les cadres hiérarchiques veillent à être à l'écoute des besoins et problèmes des professionnels qu'ils leur font remonter lors des réunions d'équipe, entretiens annuels, entretiens informels, etc. Les actions de soutien nécessitant une action coordonnée font l'objet d'échanges si besoin lors des réunions cadres hebdomadaires, et sont décidées en prenant en considération les différents impératifs de l'accompagnement, les contraintes budgétaires ou de management. Elles sont dans tous les cas expliquées aux personnes concernées.

Le directeur et l'équipe cadres veillent tout particulièrement à la qualité de la contenance institutionnelle, à la sécurité procurée par un cadre bienveillant et limitant, conditions de la bientraitance dans l'établissement. Les situations de risque de maltraitance de la part de professionnels envers les jeunes accueillis sont pensées comme des situations où le professionnel lui-même est en difficulté. Celui-ci est accompagné par l'équipe cadres via plusieurs outils : entretien de recadrage par le directeur et/ou le responsable hiérarchique direct, entretien d'analyse de la situation avec le psychologue, réflexion sur les moyens de soutenir le professionnel dans sa prise en charge avec le responsable hiérarchique.

L'équipe cadres veille à cultiver un climat de confiance entretenant la parole autour de ces risques afin que les professionnels en difficulté puissent s'exprimer librement, ainsi que leurs collègues sur des observations qui les alertent.

Elle se compose d'une directrice et de trois chefs de service :

- L'un est responsable de l'équipe de la SEES, de l'équipe de soin et de l'unité d'enseignement.
- Le deuxième est responsable de l'équipe de la SIPFPro, de l'internat et du pôle social/insertion.
- Le troisième coordonne les services généraux et l'économat.

Ils organisent et contribuent à une dynamique du bien vivre ensemble tant au niveau des enfants et de leur famille qu'au niveau des professionnels et partenaires. Ils assurent une fonction de coordination et de lien nécessaire au fonctionnement de l'établissement, et travaillent en proximité avec les professionnels.

Qualité des prestations

- Ils contribuent par la qualité des relations qu'ils construisent et entretiennent avec les enfants et adolescents, leur famille ou représentants légaux, à mettre en œuvre et

garantir des conditions de séjour optimales pour les usagers au sein de l'établissement. Pour ce faire, ils s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles qu'ils utilisent pour questionner et faire évoluer les pratiques.

- Les chefs de service participent également à l'élaboration du projet d'établissement, et à son actualisation régulière, en collaboration avec le directeur, les équipes, et les familles par leurs représentants. Ils font notamment le lien entre les besoins constatés et la direction de l'établissement, en co-construisant en réunion cadre des réponses adaptées. Ils contribuent par ce biais à développer la qualité des services et des interventions. Leur rôle est aussi d'évaluer les actions menées avec les équipes.

- Ils gèrent et planifient le fonctionnement des services, organisent les remplacements nécessaires, et régulent les imprévus du quotidien. Ils s'appuient sur l'entretien annuel pour faire le point avec chaque salarié, entendre les souhaits de changements, évaluer les compétences développées, définir de nouveaux objectifs pour l'année à venir, ainsi que recueillir les demandes de formation. Ils sont enfin un soutien essentiel aux professionnels tant par leur proximité avec les équipes, que par le cadre qu'ils représentent.

Projet personnalisé

- Les chefs de service fédèrent les équipes autour du projet de l'usager, planifient les réunions, co-construisent le projet en équipe pluridisciplinaire, en partenariat avec le jeune et sa famille, et garantissent sa mise en œuvre et son évaluation. Ils sont, avec le référent du jeune concerné, les interlocuteurs directs des familles lors de l'élaboration du projet personnalisé, et sont garants de la bonne circulation des informations.

La directrice est garante de la philosophie et de l'éthique développée par AVENIR-APEI.

Le directeur d'établissement médico-social exerce ses fonctions sur différents domaines de compétences⁵²:

- L'élaboration et la conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service ;
- Le management des ressources humaines ;
- La gestion, économique, financière, et logistique de l'établissement ou du service ;
- L'expertise de l'intervention sanitaire et médico-sociale sur un territoire.

Ces missions sont assurées par le directeur en lien avec les professionnels et usagers de l'établissement :

Il participe aux comités de direction d'AVENIR APEI, où il est chargé de contribuer à la recherche de solutions sur les problèmes transversaux à plusieurs établissements et services qui y sont évoqués, et met en œuvre les décisions stratégiques du directeur général. Ces comités de direction permettent également de partager et faire connaître les réalités vécues sur l'établissement dont le directeur a la charge.

Il participe activement aux conseils de la vie sociale de l'établissement, informant les

⁵² Référentiel de compétences CAFDES

usagers et les professionnels des sujets touchant la vie de l'établissement sur lesquels il est interrogé, ou sur lesquels il estime nécessaire de les informer.

Il anime les réunions cadres hebdomadaires auxquelles participent les chefs de service et les psychologues de l'établissement. Ces réunions sont destinées à échanger sur les problèmes rencontrés sur les différents secteurs de l'IME, à construire ensemble des réponses concrètes, et à assurer une cohérence et une continuité dans les actions mises en œuvre.

Il participe mensuellement à des réunions avec les institutions représentantes du personnel de l'IME sur les sujets touchant à l'organisation du travail, ou plus largement aux ressources humaines.

Il participe ponctuellement aux réunions d'équipe et réunions projet des jeunes accueillis.

Il veille au bon fonctionnement des différents outils de coordination et de lien mis en place sur l'établissement, entre l'IME et AVENIR APEI, et auprès des partenaires (réunions d'équipes, réunions d'informations, panneaux d'affichage, documents divers d'informations, participation à des tables rondes, etc.).

4) Le siège

Le siège d'AVENIR APEI offre des services mutualisés pour les établissements et services de l'association :

- Des principes comptables
- Un service paye centralisé
- Un service comptable centralisé
- La définition de la politique de formation
- Le suivi des travaux et des nouveaux projets
- La mutualisation des contrats de maintenance et d'assurance
- La représentation associative auprès des instances représentatives du personnel : comité d'entreprise, CHST, négociations annuelles obligatoires avec les organisations syndicales
- L'élaboration d'un référentiel associatif pour la démarche qualité.⁵³

⁵³ Extrait du CPOM 2013-2017 _ *Présentation de l'association et du siège*

D- Les valeurs et principes d'interventions

VALEURS PROFESSIONNELLES

Travailler ensemble :

- Enrichir les pratiques et le projet par le partage d'expertises et d'observations (travail pluri et transdisciplinaire).
- Définir un projet commun pour chaque jeune et veiller à la cohérence des pratiques.
- Elaborer une réponse concertée aux problèmes de comportement.
- Associer le jeune et sa famille, les partenaires externes
- Transmettre et échanger ses savoirs avec l'ensemble des partenaires.
- Rechercher ensemble le meilleur équilibre dans les conflits inhérents à l'accompagnement (liberté/ sécurité ; vie collective/ choix individuels ; etc.).

Individualiser l'accompagnement :

- Observer les jeunes et leurs comportements pour adapter les apprentissages.
- Questionner ses pratiques pour les moduler en fonction des besoins, des ressources, et des motivations de chaque jeune.
- Formaliser les projets des jeunes en équipe, avec le jeune et sa famille.
- Mettre en œuvre le projet, en assurer le suivi (travail de référence), et l'évaluer.

Toujours chercher à améliorer l'accompagnement :

- Questionner ses pratiques, les faire évoluer, les formaliser, les évaluer, les partager.
- Se former.
- Diversifier ses compétences.
- Penser la déclinaison opérationnelle (mise en œuvre concrète) des projets et anticiper leurs conséquences.
- Utiliser diverses approches théoriques et d'actions

Respecter l'autre :

- Ecouter les jeunes, les autres professionnels, les parents.
- Etre bienveillant envers les jeunes, les parents, les professionnels.
- Faire preuve à la fois d'empathie et de distance.
- S'adapter, personnaliser les apprentissages à la singularité de chaque jeune.
- Faire preuve de pondération et de tempérance.
- Veiller à la discrétion professionnelle.
- Respecter le travail et la place des autres professionnels, la place des parents.

Se donner des limites :

- Prendre de la distance pour rester professionnel.
- Se référer aux documents cadres de l'IME (projet d'établissement, règlement intérieur, RBPP, référentiels) pour circonscrire son intervention.
- Délimiter sa place et être légitime pour les autres professionnels, la hiérarchie, les partenaires extérieurs.
- Partager ses difficultés en équipe et/ou auprès des cadres.
- Alerter.

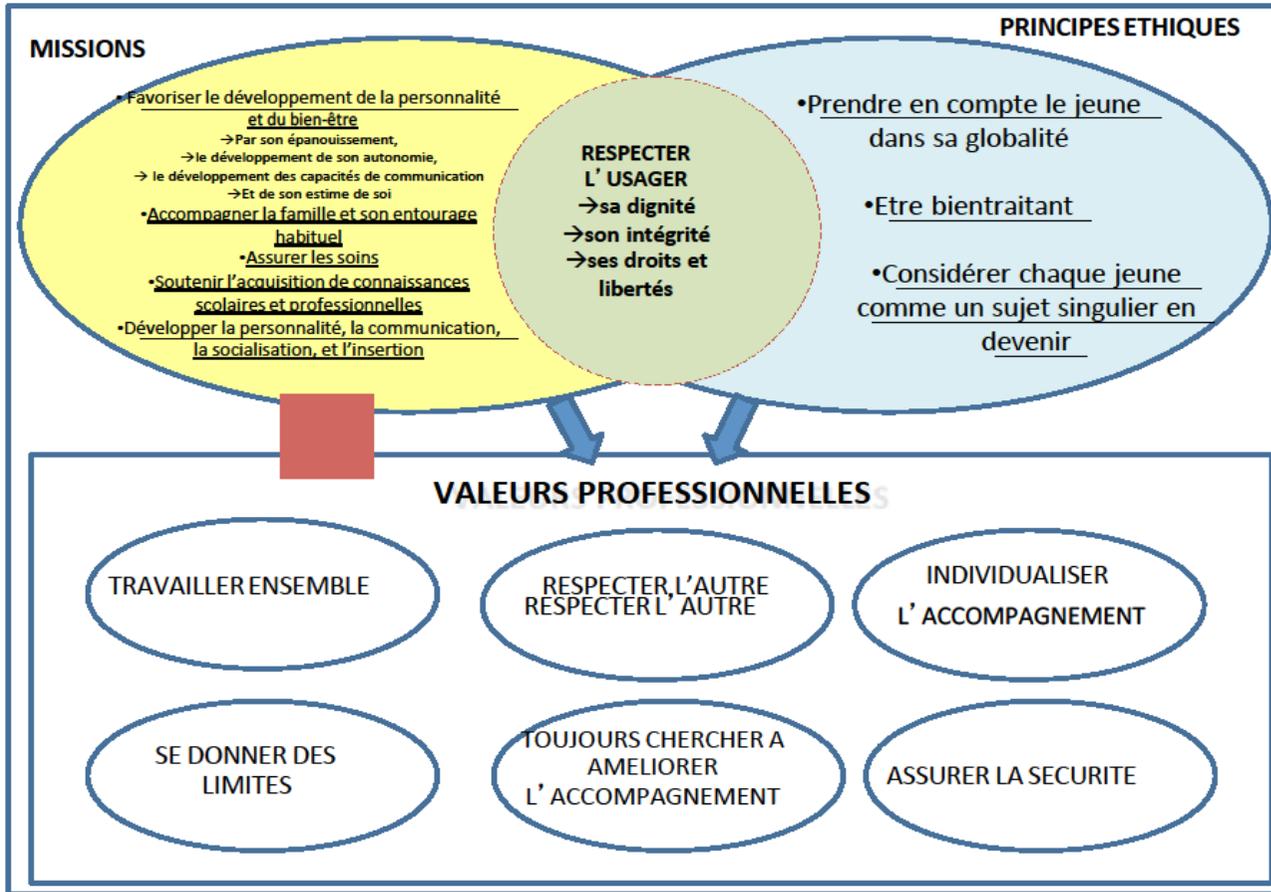
Assurer la sécurité :

- Maintenir le bon état matériel des bâtiments et équipements.
- Assurer les soins et la surveillance médicale.
- Alerter des risques physiques et psychiques pouvant menacer les jeunes ou les professionnels.
- Maintenir un climat bienveillant, positif, cadré et rassurant, propice aux apprentissages et au plaisir de faire.
- Etre attentif aux comportements d'alerte des jeunes et les rapporter aux cadres concernés.
- Se placer dans une démarche de prévention.

Législation : Présence et mise à jour des outils issus de la loi du 2 janvier 2002 (livret de séjour, projet d'établissement, projet personnalisé, évaluation interne, etc. ; Normes sanitaires ; protection de l'enfance et de la jeunesse ; référentiels de bonnes pratiques professionnelles ; codes de déontologie ; etc.

Charte des droits et libertés de la personne handicapée : Non-discrimination ; droit à un accompagnement adapté ; droit à l'information ; principe de libre choix et du consentement éclairé ; droit à la renonciation ; respect des liens familiaux ; droit à la protection et à l'autonomie ; dignité de la personne et de son intimité ; etc

Contexte institutionnel et architectural : Association loi de 1901 (président, conseil d'administration, bureau, DG) ; association parentale



Projet associatif global : « Accompagner la personne handicapée, y compris avec troubles associés, en vue de son plein épanouissement et de sa meilleure insertion sociale » ; Accueillir et aider les familles ; affirmation d'une mission de service public ; primauté de l'usager au sein du dispositif institutionnel global ; dignité de la personne handicapée ;

V- LES PARTENARIATS

Afin d'individualiser les accueils et de répondre le mieux possible aux besoins et attentes de chaque jeune, l'IME Les Glycines conduit sa mission au sein d'un vaste réseau de partenaires. Comme le précise l'ANESM, « *l'environnement recouvre (...) le territoire, mais aussi l'environnement familial et social des personnes accompagnées* »⁵⁴.

A- Les parents ou représentants légaux

Pour les jeunes accueillis et les familles, l'arrivée en IME est un moment qui est toujours source d'émotions. C'est une rupture avec la scolarisation dite « ordinaire » et laisser son enfant en institution peut être difficile.

Dès lors, l'établissement d'une relation de confiance et d'écoute réciproque entre les professionnels de l'IME et les familles est indispensable, et ce de la formalisation jusqu'à l'avènement du projet personnalisé du jeune. L'accompagnement à l'IME Les Glycines n'est autre que la prise de relais par des encadrants, à des temps précis et stratégiques, de ce que les parents faisaient chaque jour avec leur enfant. Sans entente mutuelle il devient plus difficile d'imaginer l'acquisition de compétences et une insertion socioprofessionnelle réussie.

Aux Glycines, chaque situation d'enfant ou adolescent admis reste une situation singulière et si l'objectif de développement de l'autonomie est souvent énoncé de manière générique, il nous appartient de l'affiner avec la famille « *souvent détentrice d'une analyse précieuse sur la situation de l'utilisateur qu'il est utile de recueillir* »⁵⁵.

Déjà évoqué dans le parcours de l'utilisateur, le contenu et objectifs du PPA nécessitent l'approbation des représentants légaux, également amenés à faire valoir leurs besoins et attentes dans une dynamique de co-construction⁵⁶.

Tout au long de l'accueil du jeune, des rencontres sont possibles entre professionnels et familles à l'initiative de ces dernières qui bénéficient en outre d'interlocuteurs privilégiés, à savoir les référents (éducatif, thérapeutique, administratif, technique et pédagogique) du jeune, selon le domaine de leurs questions ou demandes.

Dans la continuité de ce partenariat, les parents sont invités aux retours de synthèse et reçoivent par écrit les bilans intermédiaires annuels.

Enfin, en plus du CVS mis en œuvre au minimum trois fois par an, les parents sont régulièrement invités à des événements organisés par l'IME telles la fête annuelle des Glycines ou encore celle de Noël.



⁵⁴ RBPP ANESM – Ouverture de l'établissement à et sur son environnement, Définition, Janvier 2012

⁵⁵ RBPP ANESM – La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, Prendre en compte l'analyse des proches et créer des occasions d'échange, Janvier 2012

⁵⁶ RBPP ANESM – Ouverture de l'établissement à et sur son environnement, Les leviers de l'ouverture, Ouvrir l'établissement à l'entourage des personnes accueillies, Janvier 2012

B- Le réseau associatif interne d'AVENIR APEI



Organigramme par Directions AVENIR-APEI

Présidente de l'Association : Michèle BOISDE

Directeur Général : Jean-Yves LE GALL

Association Loi 1901,
Association de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales.
Rattachement : UNAPEI, URAPEI Ile de France et ADAPEI Yvelines
Financements publics : Etat, Sécurité Sociale et/ou Conseil Général

1 Conseil d'Administration
10 Membres du Bureau
24 Administrateurs
351 Adhérents

491 Professionnels (454 CDI en ETP)
992 Places agréées pour l'accueil des personnes handicapées mentales
23 Etablissements et Services (21 ESMS, 1 E.A et 1 Siège)
3 Secteurs d'activité

Les 4 domaines du Siège :
Gestion des ressources Humaines
Gestion administrative et Financière
Technique, logistique et gestion du patrimoine
Qualité, hygiène, sécurité et communication

Secteur « Enfance » 4 ESMS / 205 places agréées		Secteur « Accueil et Hébergement » 8 ESMS / 287 places agréées		Secteur « Insertion sociale et Accompagnement professionnel » 9 ESMS + 1 EA / 500 places agréées						
Directrice V. AUTRAN RUDICH Directrice adj. IME La Roseraie C. KERDELO Directrice adj. SESSAD H. GIROD	Directeur M. IBEAU	Directrice C. FIGUINHA	Directeur P. CAILLET Directrice adj. Les Mésanges M.ROILAND	Directrice P. AMADEI	Directeur A RAMARIAVELO	Directrice B. GOSSWEILER	Directeur C. MOULES	Directrice J. LEMERLE	Directrice D. RUFF	
ars I.M.E Les Glycines 3 rue Moïère 78100 St Germain en Laye ☎01.34.51.38.17 94 places dont 19 en internat	ars I.M.E Les Papillons blancs 8 rue du Val d'Oise 78700 Conflans Ste Hon. ☎01.39.19.37.08 45 places	ars F.A.M Le Moulin 27 rue Général Leclerc 78420 Carrières sur Seine ☎01.30.86.22.65 17 places	ars F.V Le Point du Jour 2 à 4 allée des Chênevis 78700 Conflans Ste Hon. ☎01.34.90.80.80 34 places dont 4 en semi-internat	Centre d'Habitat Horizons 30 avenue Amiral Lemonnier 78160 Marly le Roi ☎01.30.08.70.30 130 places (réparties sur les 4 sites ci-dessous)	ars S.A.V.S 30 avenue Amiral Lemonnier 78160 Marly le Roi ☎01.39.17.16.00 30 places	ars S.A.I.S Vivre Parmi Les Autres Site principal : 31 avenue L-R. Duchesne 78170 La Celle St Cloud ☎01.39.69.21.50 Antenne : Immeuble Edison 43 boulevard Vauban 78280 Guyancourt ☎01.61.08.48.10 95 places	ars C.A.J Vivre Parmi Les Autres 6 rue Georges Besse BP 63 78330 Fontenay le Fleury ☎01.30.14.10.30 30 places	ars E.S.AT La Roseraie 27 rue Général Leclerc 78420 Carrières sur Seine ☎01.30.86.22.59 72 places	ars E.S.AT Les Courlis 57 chemin de Cormeilles 78400 Chatou ☎01.30.53.59.59 75 places	ars E.S.AT Les Néfliers Site des Néfliers : 4 rue des Néfliers 78112 Fourqueux ☎01.39.73.47.88 Site de l'Iris 4 rue Maurice Berteaux 78112 Fourqueux ☎01.39.73.33.82 130 places
ars I.M.E La Roseraie 27 rue Général Leclerc 78420 Carrières sur Seine ☎01.30.86.22.56 40 places	ars F.V Les Vignes Blanches 27 rue Général Leclerc 78420 Carrières sur Seine ☎01.30.86.22.69 12 places	ars M.A.S Le Point du Jour 2 à 4 allée des Chênevis 78700 Conflans Ste Hon. ☎01.34.90.80.80 19 places dont 4 en semi-internat	Service appartements 30 avenue Amiral Lemonnier 78160 Marly le Roi ☎01.30.08.70.35 49 places	Foyer-appartements Le Vésinet 43 rue Alphonse Pallu 78110 Le Vésinet ☎01.75.26.39.83 15 places	ars C.A.V.T Vivre Parmi Les Autres 22 avenue Capitaine Siry 78170 La Celle St Cloud ☎01.39.69.25.08 20 places	ars S.A.S Les Courlis 57 chemin de Cormeilles 78400 Chatou ☎01.30.53.59.59 12 places (24 pers. à mi-temps)	ars S.A.S Les Néfliers 4 rue des Néfliers 78112 Fourqueux ☎01.39.73.47.88 88 places (16 pers. à mi-temps)			
ars S.E.S.S.A.D 6 rue Pathé Espace Lumière bat1 78400 Chatou ☎01.30.06.79.30 25 places	Foyer d'hébergement Les Monts Carrés 27 rue Général Leclerc 78420 Carrières sur Seine ☎01.30.86.22.69 21 places	ars F.V Les Mésanges 87 bis chemin de Ronde 78290 Croissy sur Seine ☎01.30.15.73.60 45 places dont 5 en semi-internat	Foyer d'hébergement L'Oasis 46 Grande rue 78160 Marly le Roi ☎01.30.08.62.30 26 places	Foyer d'hébergement La Maison les Courlis 20 place Paul Demange 78360 Montesson ☎01.30.09.61.50 40 places	ars C.A.J Centre d'Accueil de Jour ars C.A.V.T Centre d'Adaptation à la Vie et au Travail E.A Entreprise Adaptée E.S.AT Etablissement et Service d'Aide par le Travail (anciennement appelé C.A.T) S.A.I.S Service d'Accompagnement et d'Insertion Sociale S.A.S Section d'Adaptation Spécialisée S.A.V.S Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	ESMS Etablissement et Service Médico-Social				
<p>Glossaire :</p> <p>I.M.E Institut Médico-Educatif S.E.S.S.A.D Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile</p> <p>F.A.M Foyer d'Accueil Médicalisé F.V Foyer de Vie (anciennement appelé F.O) M.A.S Maison d'Accueil Spécialisée</p> <p>C.A.J Centre d'Accueil de Jour C.A.V.T Centre d'Adaptation à la Vie et au Travail E.A Entreprise Adaptée E.S.AT Etablissement et Service d'Aide par le Travail (anciennement appelé C.A.T) S.A.I.S Service d'Accompagnement et d'Insertion Sociale S.A.S Section d'Adaptation Spécialisée S.A.V.S Service d'Accompagnement à la Vie Sociale</p> <p>ESMS Etablissement et Service Médico-Social</p> <p>Autorités de tarification : ars Conseil Général des Yvelines (CG) Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS)</p>										

AVENIR APEI permet à l'IME Les Glycines de baigner dans un environnement intra associatif riche et proposant des accueils variés.

De manière plus concrète, c'est en particulier auprès de structures de travail et d'hébergement que les échanges se font avec notamment la mise en œuvre des stages.

Un travail de collaboration a également lieu avec les IME à travers des activités proposées dans le cadre d'ateliers techniques. Collaboration d'autant plus pertinente que tous les IME ne proposent pas la même gamme d'ateliers techniques.

C- Périmètres et limites de l'IME

L'IME offre une prise en charge globale, et propose un accueil environ 207 jours par an. L'accompagnement est médical, social, éducatif et pédagogique. Les professionnels de l'IME « vivent » donc avec les jeunes accueillis, et leur pluridisciplinarité apporte différents éclairages sur leurs capacités, besoins, et sur les moyens de les faire progresser.

Pour autant l'IME a ses limites, son périmètre, qu'il s'agit de définir pour plusieurs raisons :

- Prévenir une toute puissance institutionnelle qui voudrait que nous ayons la vérité sur un jeune, en oubliant la famille et les autres contextes ;
- Concentrer ses moyens sur son propre champ de compétence, et donc éviter la confusion ainsi que la dispersion des ressources au détriment de notre cœur de métier.

Les limites qui nous échoient se regroupent en quatre domaines :

- Le domaine éducatif
 - Bien différencier la sphère familiale de l'ordre de la vie privée et celle de la vie institutionnelle, pour ensuite mieux les articuler. A ce titre, un partenariat avec les parents est indispensable à un travail éducatif de qualité sur l'autonomie sociale, les loisirs, et l'autonomie personnelle.
 - Bien différencier les sphères liées à la protection de l'enfance et notre sphère professionnelle sur l'IME. L'internat est notamment un outil éducatif, et non pas un placement par défaut d'enfants en difficultés.

Perspectives d'évolution

Perspectives d'évolutions : Dans certains cas, des partenariats de réseaux sont à créer notamment avec les services de protection de l'enfance. En effet, la complexité de ces enfants ainsi que leur grande vulnérabilité lorsqu'ils doivent affronter des situations de rupture nécessitent une réflexion commune pour construire et imaginer des solutions alternatives. Un travail en réseau avec des familles d'accueil pour assumer cette problématique serait à construire.

- Le domaine de l'enseignement et de la formation
 - Les jeunes accueillis peuvent être confrontés à des limites cognitives, motrices, sensorielles, qui nécessitent de se poser régulièrement la question du sens des apprentissages académiques et techniques.
 - Des jeunes peuvent exprimer des problèmes de comportement qui empêchent une intégration à un groupe classe.
 - Les formations dispensées par l'IME ne donnent pas accès à un diplôme : les buts recherchés sont autres.

- Le domaine thérapeutique
 - Adaptation aux besoins de la personne dans la limite des moyens dévolus : renvoi sur le secteur libéral, ou sanitaire dans la situation suivante → « *lorsque, bien que ressortissant aux missions de l'établissement ou du service, ces soins ne peuvent, en raison de leur intensité ou de leur technicité, être assurés par l'établissement ou le service de façon suffisamment complète ou régulière.* » (article R314-122 du CASF).
 - La prise en charge thérapeutique au sein de l'IME atteint également ses limites lorsque la personne se met en danger, ou met en danger autrui. Les troubles du comportement peuvent parfois s'exprimer de manière violente envers soi-même ou les autres, et déboucher alors sur un relais avec le secteur sanitaire public ou privé dans le respect de la demande des familles.
 - Le projet personnalisé peut inclure une prise en charge thérapeutique extérieure, par exemple en cas d'indication d'un suivi psychothérapeutique au long cours dans le secteur sanitaire public ou privé.

- Admission
 - Nous accueillons les personnes dans le respect des limites de notre agrément.
 - La Commission d'admission évalue l'adéquation entre les besoins de la personne et les moyens de l'IME sur les différents domaines : taux d'encadrement requis, équilibre des groupes, faisabilité de l'organisation des transports.
 - Le Directeur, lors de la première visite, et la commission d'admission ensuite, vérifient la bonne adéquation entre le projet de vie de la personne et le projet d'établissement de l'IME, notamment l'adhésion de la famille aux approches éducatives mises en place sur les groupes.

D- Les ressources externes

Déjà entraperçues à travers l'exposition de l'organisation des Glycines, elles sont à leurs tours nombreuses et complémentaires⁵⁷, promouvant ainsi la complémentarité des accompagnements.

1) Médical et paramédical

Dans la mesure où l'IME ne peut fournir l'ensemble des soins nécessaires à certains jeunes accueillis, il s'appuie sur des services hospitaliers spécialisés et recourt à des consultations extérieures notamment en pédiatrie et psychiatrie. Vis-à-vis de ce soutien extérieur, le médecin psychiatre de l'IME est placé en référence pour en faciliter la coordination et la communication.

En outre, dans le domaine du paramédical, l'IME des Glycines a renforcé sa collaboration avec la **diététicienne de Soxedo** pour veiller à l'équilibre de l'alimentation ainsi qu'à sa quantité délivrée à la cantine dans le cadre de la mise en place du projet PASAPA.

2) Activités physiques adaptées

L'établissement a noué partenariat avec le club hippique de Versailles autour de séances **d'équithérapie** visant à développer la mobilité des jeunes et à favoriser leur épanouissement. La convention stipule la tenue de deux séances par semaine.

⁵⁷ Annexe M : liste des partenaires.

D'autres conventions ont été établies avec la **piscine intercommunale**, l'association sportive Ligue des Yvelines de **Judo** pour l'initiation à cet art martial ainsi qu'avec le **Tennis Club de Saint-Germain Bel Air**.

Par ailleurs, un **éducateur sportif extérieur** intervient également dans l'établissement à raison de deux fois par semaine notamment autour de la pratique du vélo.

3) Activités culturelles, artistiques et diverses

Dans ce domaine-là, l'IME a contractualisé la tenue d'une activité musicale spécialisée dans les locaux du **conservatoire Jehan Alain**, situé dans la ville du Pecq. Cette activité a normalement lieu deux fois par semaine et s'adresse à plusieurs jeunes des Glycines.

Les Glycines se sont aussi entendues avec la **bibliothèque multimédia** et la **bibliothèque Georges Sand** de la commune afin de disposer gratuitement de leurs prestations.

Au surplus, par l'intermédiaire de l'**association BENENOVA**, des bénévoles extérieurs viennent deux fois par mois à l'internat des Glycines animer une soirée jeux de société et un atelier cuisine. Les échanges avec les jeunes au cours de ces moments doivent leur permettre d'accroître leur autonomie ainsi que leur confiance en soi.

Enfin, on peut adjoindre aux activités culturelles les différents lieux accueillant les transferts.

4) Stages et ateliers professionnels

En plus de la coopération avec les ESAT appartenant à l'association AVENIR APEI, l'IME Les Glycines a pu s'accorder avec une dizaine d'autres ESAT dans l'optique d'y envoyer les jeunes en stage de conditionnement, espaces verts, restauration, reprographie ou blanchisserie. Concernant la restauration, il arrive que certains stages aient lieu en milieu ordinaire (boulangerie, pâtisserie, Sodexo...). Réciproquement, l'établissement accueille aussi des jeunes d'autres IME sur des ateliers professionnels organisés par les éducateurs techniques.

Au-delà des ESAT, profitant de la diversité des actions menées par l'association BENENOVA et dans le cadre de l'atelier espaces verts, des jeunes de l'IME apportent leur aide à l'entretien d'un potager d'une épicerie solidaire située à Achères⁵⁸.

L'IME Les Glycines et l'association « La Luciole » à Galluis ont également engagé un partenariat favorisant une rencontre entre deux publics, autour d'une activité pédagogique. Cela permet aux jeunes de pouvoir s'ouvrir au monde extérieur, d'encourager la prise d'initiative, d'acquérir plus d'aisance corporelle, de faciliter la concentration, de diminuer les angoisses et enfin de découvrir différentes structures.

Parallèlement, une fois par mois, des jeunes de l'Ime se rendent à la British School de Croissy pour partager l'activité de l'atelier poterie avec des lycéens.

⁵⁸ RBPP ANESM – Ouverture de l'établissement à et sur son environnement, Interagir avec le territoire, Etre un lieu ressource pour l'environnement, Janvier 2012

5) Structures d'accueil spécialisé

Il s'agit ici de partenariats noués avec des structures d'accueil de jour ou d'hébergement quotidien tels des foyers de vie.

En comparaison des stages professionnels, les séjours de découverte dans ces structures sont plus rares mais ont tout de même le mérite d'exister.

Ainsi, si l'IME des Glycines dispose d'office d'un univers riche via son appartenance à l'association AVENIR APEI, il met aussi en place une véritable stratégie d'ouverture auprès d'autres acteurs du territoire dans le but final d'améliorer et d'enrichir la qualité des offres de service à destination des jeunes accueillis. Cependant, tous les partenariats ne sont pas portés à la connaissance des professionnels, et d'autres mériteraient d'être davantage formalisés à travers une convention.

VI- PERSPECTIVES D'AVENIR ET FICHES-ACTIONS

Les perspectives d'action, pour la période 2018-2023 seront principalement centrées sur la qualité de l'accompagnement pluridisciplinaire des jeunes accueillis.

En effet, les missions confiées sont sans cesse réaffirmées et se concentrent autour de cinq thématiques essentielles qui se prolongent en fiches-actions :

- Le respect des droits des personnes
- La bientraitance
- L'inclusion sociale
- L'accompagnement pluridisciplinaire personnalisé
- L'amélioration continue de la qualité

Le respect des droits des personnes.

C'est en particulier à propos de la place des familles que des progrès sont à accomplir durant la nouvelle période de validité du projet d'établissement.

Dans l'esprit de la loi de 2002 et en référence aux recommandations de l'ANESM, nous veillerons à une plus grande implication des parents ou tuteurs légaux dans le processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation du projet personnalisé d'accompagnement.

Par ailleurs, nous continuerons d'apporter une grande attention à la mise en œuvre des outils de la loi de 2002.

La bientraitance.

La perspective sera de bien faire fonctionner les dispositifs et procédures existantes et présentées dans ce projet.

Le risque de maltraitance involontaire est continuellement présent dans les pratiques médico-sociales du fait des spécificités et réactivités propres à chaque jeune. Une garantie absolue ne peut être atteinte du fait des interactions humaines et notre perspective sera de développer des outils de prévention. Deux outils principaux seront mis en œuvre :

- La formation des personnels
- L'analyse des pratiques

L'inclusion sociale.

Toutes nos activités et prestations, quel que soit le secteur professionnel (éducatif, social, pédagogique, thérapeutique) sont inscrites dans la perspective de l'inclusion et de la participation sociale, prenant en compte il faut le préciser aussi, les capacités, compétences et difficultés propres de chaque jeune. En effet, il convient de veiller à ce que l'inclusion ne devienne pas une maltraitance.

Des progrès sont à réaliser et les différents secteurs techniques de l'établissement rendront compte chaque année des initiatives prises et des effets produits en regard de cette thématique.

L'accompagnement pluridisciplinaire personnalisé.

C'est au travers des projets personnalisés d'accompagnement, de leurs modalités d'élaboration, de suivi, de réajustement et d'évaluation que cette question sera traitée. C'est autour des situations propres de chaque jeune que s'actualise la pluridisciplinarité en devenant interdisciplinarité.

Dans l'établissement, des identités fortes et spécifiques existent ainsi que de solides coopérations entre les professionnels des différents secteurs. Nous travaillerons à une meilleure visibilité institutionnelle des effets de ces coopérations.

L'amélioration continue de la qualité.

La situation actuelle du secteur social et médico-social est en train d'être redéfinie à partir de la disparition de l'ANESM et de la reprise en compte de ses attributions et missions par la HAS et sa commission de l'évaluation SMS.

De nouveaux référentiels vont être réalisés et il conviendra de mettre en place les dispositifs et modalités qui seront en conformité.

A- Fiches actions

Au nombre de quatre, ces prescriptions majeures découlent donc des résultats de l'évaluation interne ainsi que de l'état des lieux corollaire à la démarche de projet d'établissement.

FICHE ACTION n°1	
« ADAPTATION A L'EVOLUTION DU PUBLIC ACCUEILLI »	
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> . Augmentation des troubles du comportement . De moins en moins de jeunes sont orientés en milieu ordinaire. <p><i>Ce contexte a été objectivé notamment par l'évaluation externe de mai 2014 ainsi que par un audit réalisé sur l'internant en Juillet 2016.</i></p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> . Réadapter continuellement les moyens aux besoins et attentes décelés
ACTEURS DU PROJET	TOUS
SOUS LA RESPONSABILITE DE	Equipe de direction Direction générale de l'Association
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	<ul style="list-style-type: none"> . Formations . Recrutements ciblés . Recruter second médecin psychiatre . Solliciter ressources extérieures et impulser un travail en réseau
POINTS DE VIGILANCE	
BENEFICES ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> . Mieux-être des jeunes et des professionnels
CALENDRIER	
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> . Enquêtes de satisfaction

FICHE ACTION n°2	
« VERS L'INCLUSION »	
CONTEXTE	La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prône désormais une scolarisation inclusive enfants en situation de handicap en lieu et place d'une scolarité dans des ESMS spécialisés.
OBJECTIFS	. Se mettre en conformité avec la loi
ACTEURS DU PROJET	. Enseignantes . Equipe de direction
SOUS LA RESPONSABILITE DE	Equipe de direction
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	. Contacter les établissements scolaires locaux
POINTS DE VIGILANCE	. Veiller à ce que cette orientation correspond au bien-être de tous les enfants en situation de handicap
BENEFICES ATTENDUS	. Apprentissage du vivre ensemble dans l'acceptation des différences . Meilleure inclusion sociale des enfants en situation de handicap
CALENDRIER	Echéance fixée à Septembre 2020
INDICATEURS	. Diminution du nombre d'enfants scolarisés à l'IME

FICHE ACTION n°3	
« EXTENSION DE L'INTERNAT »	
CONTEXTE	Aujourd'hui, l'internat compte 22 places. Son extension correspond à un besoin du territoire (cf. PRIAC).
OBJECTIFS	. Augmenter capacité d'accueil . Proposer de meilleures conditions d'hébergement, répondant aux attentes de l'ANESM
ACTEURS DU PROJET	Service technique de l'association Maître d'œuvre extérieur CDS SIPFPro Equipe éducative Familles & jeunes
SOUS LA RESPONSABILITE DE	Directrice CDS SIPFPro
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	. Projet d'Internat à écrire . Réunions d'équipes
POINTS DE VIGILANCE	. Relations et réticences du voisinage . Avancée des travaux . Résistance aux changements
BENEFICES ATTENDUS	. Une meilleure intimité pour l'ensemble des internes. . Une meilleure qualité de service
CALENDRIER	Début 2017 : en attente de la délivrance du permis de construire Echéance portée au 1 ^{er} trimestre 2020
INDICATEURS	. Livraison de l'internat . Enquête de satisfaction auprès des internes

FICHE ACTION n°4	
« FORMALISATION DES PARTENARIATS DIVERS »	
CONTEXTE	L'établissement s'inscrit dans des réseaux et réflexions locales. Au point d'avoir su s'entourer d'un environnement intra associatif et extérieur forts. Néanmoins, l'ensemble des partenariats n'est pas connu de tous les professionnels et il n'existe pas une gestion formalisé de ces partenariats.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> . Développer l'offre de service . Personnaliser encore davantage les prises en charge en pouvant recourir à des solutions alternatives ainsi qu'à des réorientations temporaires ou permanentes . Porter à la connaissance de tous les professionnels les partenariats existants
ACTEURS DU PROJET	Equipe de direction Coordinatrice d'insertion Médecins
SOUS LA RESPONSABILITE DE	Equipe de direction Coordinatrice d'insertion
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	<ul style="list-style-type: none"> . Etablissement de conventions . Catalogue référençant l'ensemble des partenaires . Rencontres inter-établissements & CODIR . Actions locales de promotion du handicap + journées portes ouvertes
POINTS DE VIGILANCE	S'assurer que chaque partenariat repose sur une convention établissant les obligations des deux parties et une certaine réciprocité.
BENEFICES ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> . Améliorer la visibilité des partenariats actuels . Meilleure gestion des partenariats (notamment avec les hôpitaux) . Meilleure mutualisation des ressources associatives
CALENDRIER	
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> . Nombre de conventions signées . Nombre de stages, sorties, transferts, etc... organisés . Document de référence mis à jour régulièrement

Remarque :

L'inscription de ces 4 actions ne doit pas occulter l'ensemble des autres mesures prescrites par l'évaluation interne et qui sont parallèlement à mettre en œuvre afin de permettre une « amélioration de l'organisation dans la continuité avec l'existant⁵⁹.

⁵⁹ Cf. fiche 53 *Le Volum' Techniques du secteur sanitaire et social SP3S - 2e édition*

